

COMITE DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'EPU

04 BP 896 Abidjan 04, Tél./ Fax : (225) 22 52 50 15

Cél : (225) 07 19 19 79/ 02 40 41 40/ 05 19 24 33/ E-mail: coalitionddhci@yahoo.fr

RAPPORT A MI-PARCOURS POUR LE TROISIEME CYCLE

I. CONTEXTE

Conformément à la Résolution 60/251 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, instituant l'Examen Périodique Universel (EPU), la Côte d'Ivoire a été examinée pour le premier cycle en Décembre 2009. Pendant ce premier cycle le gouvernement a accepté **108** recommandations sur les **150** reçues.

Au cours du second cycle tenu au mois d'avril 2014, **77** Etats ont formulé **198** recommandations à la Côte d'Ivoire. Le gouvernement a accepté **191** recommandations sur les **198** reçues, soit près de 97% des recommandations.

Le troisième examen de la Côte d'Ivoire est prévu au mois de **janvier 2019** au Conseil des Droits de l'Homme à Genève.

En prélude à cet examen, des actions d'évaluation de mise en œuvre et de suivi des recommandations formulées à l'Etat ivoirien en 2014, méritent d'être menées par les différentes parties prenantes dont les organisations de la société civile.

A cet effet, le Comité de Suivi des recommandations de l'EPU, mis en place en 2013 et composé des organisations suivantes :

- La Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH) ;
- Le Centre Féminin pour la démocratie et les Droits Humains en Côte d'Ivoire (CEF-CI) ;
- Le Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH) ;
- Le Club Union Africaine Côte d'Ivoire (CLUB UA-CI) ;
- La Ligue Ivoirienne des Droits Humains (LIDHO).

s'est engagé dans ce processus d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre des recommandations par la rédaction d'un rapport d'évaluation à mi-parcours.

Ce rapport d'évaluation à mi-parcours du Comité de suivi est axé sur les thèmes prioritaires suivants, en relation avec des recommandations formulées par certains Etats à l'endroit de la Côte d'Ivoire lors de son second passage :

- Droits civils et politiques
- Droits économiques, sociaux et culturels
- Droits de la femme et de l'enfant
- Droits des groupes vulnérables (handicapés, victimes des déchets toxiques, ...)

Le présent rapport rend compte des progrès ou non de la mise en œuvre des recommandations endossées par la Côte d'Ivoire en 2014 et prend en compte les contributions et commentaires des organisations de la société civile (cf. Liste en annexe)

II. EVALUATION A MI - PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FAITES A LA COTE D'IVOIRE LORS DE SON PASSAGE AU SECOND CYCLE DE L'EPU

1. Droits Civils et Politiques

Rec #: 127.1

Pays: Lesotho

Recommandation(s): Songer à adhérer aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement: Entame de procédure de ratification de certaines conventions ci-dessous

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Le second Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques interdisant la peine de mort ;
- Protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communication

Actions des autres parties prenantes:

L'ACAT-CI, Amnesty-CI et le MIDH mènent des actions de plaidoyer pour la ratification du second protocole facultatif interdisant la peine de mort (l'OP2)

Niveau de mise en œuvre: En cours de réalisation

Commentaires du Comité de suivi EPU:

Malgré la volonté exprimée par l'Etat de Côte d'Ivoire et le début de la procédure de ratification se rapportant à ces protocoles, aucun d'eux n'a encore été ratifié. Toutefois, la Côte d'Ivoire n'a pas ratifié le protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux personnes handicapées et n'a pas encore produit de rapport initial conformément à cette convention.

Rec #: 127.6 & 127.7

Pays: Ghana, Tchad

Recommandation(s): Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement: Aucune action

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Ratification de la Convention relative à la protection des travailleurs migrants et les membres de leur famille

Actions des autres parties prenantes:

Le Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest/ Section Côte d'Ivoire (FOSCAO-CI) a produit une déclaration à la date du 18 Décembre 2016 dans laquelle, il invite l'Etat à ratifier la Convention relative à la protection des travailleurs migrants et les membres de leur famille.

L'ONG Tounkaraké mène des actions de sensibilisation et de protection des travailleurs migrants.

Niveau de mise en œuvre: Non réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

En dépit de l'acceptation de cette recommandation par l'Etat ivoirien, on constate sur le terrain qu'aucune mesure n'a été prise dans le sens de la mise en œuvre de cette recommandation.

Rec #:127.19

Pays : Fédération de Russie

Recommandation(s): Continuer d'adapter la législation nationale afin de mieux appliquer les dispositions des instruments internationaux

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement :

La révision du code de procédure pénale et le code pénal en cours, en vue de son harmonisation avec la Constitution. Il s'agira de l'abolition de la peine de mort et de la définition et l'incrimination de la torture, les traitements inhumains et dégradants.

4

Le Ministère de la Justice a organisé en 2017, un atelier de consultation en vue de la révision du Code de Procédure Pénale et du Code Pénal. Certaines organisations de défense des droits de l'homme, notamment l'ACAT-CI, la CI-CPI, l'OIDH, la LIDHO et l'AFJCI ont participé à cet atelier.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Révision du Code de Procédure Pénale (CPP) et du Code Pénal (CP) ;
Ratification de la Convention relative à l'abolition de la peine de mort

Actions des autres parties prenantes :

Le Réseau EQUITAS Côte d'Ivoire (REQ-CI) a fait un plaidoyer pour une accélération du processus de révision du Code Pénal.

Niveau de mise en œuvre: En cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

La peine de mort est abolie dans la constitution ivoirienne du 08 novembre 2016 (article 3). Cependant elle existe toujours dans le code pénal ivoirien malgré la Loi n° 2015-134 du 09 Mars 2015 portant modification de la Loi n°81-640 du 31 juillet 1981 instituant le code pénal. Il est faut noter que la peine de mort n'a jamais été appliquée en Côte d'Ivoire.

Rec #:127.14

Pays : Portugal, France, Tunisie, Uruguay

Recommandation (s): Signer, ratifier la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et y adhérer dès que possible

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement: Aucune action

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Signature, ratification et adhésion à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Actions des autres parties prenantes: Aucune action

Niveau de mise en œuvre: Non réalisée

Commentaires du Comité de Suivi EPU: En dépit du fait que l'Etat ait accepté cette recommandation, on constate sur le terrain qu'aucune initiative n'a été prise dans le sens de sa mise en œuvre.

Rec #:127.2 & 127.3

Pays : Chili, Ghana, Tunisie, République Tchèque, Estonie

Recommandation(s): Prendre des mesures en vue de la ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture/ Ratifier le protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture conformément à la recommandation faite précédemment en 2009 par la République Tchèque et prendre des mesures pratiques pour prévenir la torture et les mauvais traitements

Réponse : Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Révision du code procédure pénale et du code pénal
- Entame de la procédure de ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Ratification du Protocole facultatif à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants
- Finalisation de la révision du Code de Procédure Pénale et du Code Pénal

Actions des autres parties prenantes:

L'ACAT-CI, le MIDH, le REQ-CI et la CNDH-CI font un plaidoyer pour la ratification du Protocole facultatif à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires: Ce protocole n'est pas encore ratifié.

Rec #:127.45

Pays : France

Recommandation(s): Renforcer les activités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et garantir sa conformité avec les Principes de Paris

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a organisé un atelier les 14 et 15 Juillet 2016, pour évaluer la loi portant création de la CNDHCI en vue de sa modification pour la rendre conforme aux principes de Paris.

Le 02 aout 2017, le gouvernement a adopté un projet portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, afin de conformer la CNDHCI aux standards internationaux, et plus précisément les principes de Paris.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- La conformité de la CNDHCI aux principes de Paris
- La promulgation d'une nouvelle loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Actions des autres parties prenantes:

Actions de plaidoyer de la CNDHCI et de la société civile. La CNDHCI a transmis un projet de réforme de la loi au Ministère des Droits de l'Homme suivie de séance de travail avec le Ministère, en cours

Le RAIDH a organisé un atelier en décembre 2015, sur la réforme de la CNDH-CI

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

La CNDHCI n'a pas une autonomie financière car son budget est endossé par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. En outre, les commissaires régionaux de la CNDHCI sont nommés par arrêté du Ministre en charge des Droits de l'Homme et non par la CNDHCI. Ce qui peut être source de lourdeur administrative et fragiliser la liberté d'action des Commissaires.

Rec #: 127.20

Pays : Lesotho

Recommandation(s): Continuer de développer le cadre institutionnel et juridique en ce qui concerne les droits de l'homme

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement :

- La révision des codes (pénal, procédure pénale, civil) est en cours;
- L'adoption de la Constitution de la III^{ème} République en novembre 2016

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Le code pénal, le code de procédure pénal et le code civil révisés;
- l'existence de la Constitution de la III^{ème} République qui comporte des dispositions sur les droits de l'Homme (art. 2 à art. 27)

Actions des autres parties prenantes:

Les OSC et la CNDH-CI participent à la révision du Code pénal et du code de procédure pénale. La CIDDH, en partenariat avec le SIDH a mené des actions de plaidoyer et des consultations qui ont abouti à l'adoption de la loi sur les Défenseurs des Droits de l'Homme et son décret d'application.

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU :

Des efforts ont été faits par le gouvernement pour l'amélioration du cadre juridique et institutionnel en ce qui concerne les droits de l'homme :

- Le CP et le CPP sont en cours de révision.
- Une Loi sur les DDH et son décret d'application existent.
- Un projet de loi portant création de la CNDH-CI a été adopté en 2017

Rec #:127.51

Pays : Maurice

Recommandation(s): Établir un Plan d'action national pour les priorités, initiatives et engagements que la Côte d'Ivoire a cernés dans son rapport aux fins de l'EPU pour améliorer la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Séminaire organisé par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme pour présenter le plan d'action en vue de la réalisation des recommandations et évaluation de leur mise en œuvre en Mars 2017

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Disponibilité du plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités

Actions des autres parties prenantes:

Des organisations de la société civile ont participé à cet atelier dont la CIDDH, la LIDHO, le MIDH qui sont des organisations membres du Comité de suivi

Niveau de mise en œuvre: Réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Les Organisations de la Société Civile encouragent l'Etat de Côte d'Ivoire à mettre effectivement le plan adopté en impliquant davantage la Société Civile.

Rec #:127.83

Pays : Burundi

Recommandation(s): Continuer de progresser en adoptant toutes les mesures et politiques qui peuvent permettre d'être plus efficaces dans la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que dans la promotion de l'état de droit

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture, le protocole facultatif à la convention relative aux droits des personnes handicapés et aux droits de l'enfant ;
- Adoption de la loi n° 2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et de son décret d'application en Février 2017.
- Ratification du Statut de Rome en Février 2015

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Promulgation de la loi portant protection des défenseurs des droits de l'homme et adoption de son décret d'application ;
- Ratification du statut de Rome.

Actions des autres parties prenantes:

Les Organisations de la société civile, notamment la CIDDH, se sont impliquées dans le processus d'adoption de la loi portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme en menant des actions de plaidoyer. La Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI –CPI) a mené des actions de plaidoyer pour la ratification du statut de Rome.

Niveau de mise en œuvre: Partiellement réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Des mesures ont été prises par le gouvernement ivoirien en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme. Cependant, beaucoup reste à faire, notamment, la ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture, le protocole facultatif à la convention relative aux droits des personnes handicapés et aux droits de l'enfant.

Rec #:127.84

Pays : Cap Vert

Recommandation(s): Adopter un plan d'action pluriannuel assorti d'une structure de supervision efficace pour mettre en œuvre la politique nationale relative aux droits de l'homme, et les recommandations du Conseil des droits de l'homme

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Elaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Existence d'un Plan d'action pluriannuel

Actions des autres parties prenantes: Aucune

Niveau de mise en œuvre: Partiellement réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Il existe un Plan d'Action pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Cependant, des efforts doivent être faits pour la mise en œuvre effective de ce plan d'action.

Rec #:127.89

Pays : Botswana

Recommandation(s): Élaborer une politique globale pour renforcer le système judiciaire et l'Etat de droit

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Un atelier a été organisé par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le 6 décembre 2016 pour l'élaboration du plan d'action de la politique sectorielle 2 (2016-2020).

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Existence d'un Plan d'action de la politique sectorielle du Ministère

Actions des autres parties prenantes: Aucune

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Un plan d'action de la politique sectorielle a été élaboré en matière de justice. Mais des difficultés demeurent quant à l'accès des citoyens à la justice (insuffisance et éloignement des tribunaux dans les zones rurales – insuffisance du nombre de juges). De plus, le phénomène des détentions préventives abusives perdure. En effet, au 06 mars 2017, l'on dénombrait 5 398 personnes en situation de détention préventive. En outre, on constate une justice à double vitesse : les personnes proches du camp de l'ancien chef d'Etat Laurent Gbagbo sont arrêtées et jugées, tandis que celles du camp Ouattara ne sont pas inquiétées par la justice. Nous observons également la montée en puissance d'une nouvelle forme de criminalité : le phénomène des enfants en conflits avec la loi, communément appelés « Microbes ». Ces enfants dont l'âge varie entre 10 et 20 ans commettent des agressions à main armée qui ont entraîné la mort de plusieurs de leurs victimes. À titre d'exemple, le 10 août 2017, un jeune homme de 20 ans a été poignardé par ces enfants, devant son domicile dans le quartier de Williamsville à Abidjan. Il est décédé des suites de ses blessures. Partant, nous invitons vivement le gouvernement ivoirien à prendre des mesures urgentes afin d'apporter une solution durable et définitive à ce problème.

Rec #:127.92

Pays : Sierra Leone

Recommandation(s) : Présenter ses rapports en retard aux organes conventionnels concernés

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Rédaction et présentation des rapports du comité contre la torture ;
- Rédaction et présentation du rapport de la convention pour l'élimination de la discrimination raciale ;
- Rédaction et présentation du rapport relatif à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination faites à l'Égard de la Femme (CEDEF),
- Présentation de rapports au comité des Droits de l'Homme en mai 2015 ;

11

- Présentation du rapport sur la situation des droits de l'homme devant la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples en Octobre 2016 ;
- Présentation de rapport au Comité d'experts des droits de l'homme et du bien-être de l'enfant en Mai 2017.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Existence et présentation des rapports en retard aux organes conventionnels concernés.

Actions des autres parties prenantes:

OFACI, CNDH-CI et ONU-Femme ont pris part à un atelier de validation du rapport de l'Etat de Côte d'Ivoire sur la CEDEF.

Niveau de mise en œuvre: En cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Même si le gouvernement ivoirien a fait des efforts pour soumettre et présenter des rapports, nous déplorons le retard observé dans le dépôt de certains rapports. Partant, nous encourageons l'Etat de Côte d'Ivoire à présenter le rapport initial au Comité Contre la Torture.

Rec #:127.93

Pays : Tchad

Recommandation(s): Coopérer avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

L'Etat a facilité la visite des titulaires de mandat sur la situation de Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Visites effectuées par les experts indépendants sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire ;
- Présence en Côte d'Ivoire, du Rapporteur Spécial des Nations Unies et du Rapporteur Spécial de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur la situation des Défenseurs des Droits de l'Homme.
- Visite pays de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, notamment le Groupe de travail sur le VIH/SIDA du 23 au 28 mai 2016 et du Groupe de travail sur la peine de Mort et les conditions de détention du 26 septembre au 04 octobre.

Actions des autres parties prenantes:

Le SIDH et la CIDDH ont fait un plaidoyer pour le renouvellement du mandat de l'Expert Indépendant sur la situation en Côte d'Ivoire, en 2015.

Niveau de mise en œuvre: Réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Les différents détenteurs de mandat ont pu mener leur mission sans entrave.

Rec #:127.113

Pays : République tchèque

Recommandation(s): Enquêter minutieusement sur les violations des droits de l'homme perpétrées par toutes les parties après les élections présidentielles de 2010 et coopérer pleinement avec les enquêtes de la Cour pénale internationale.

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Mise en place d'une Cellule Spéciale d'Enquête et d'Instruction en 2011 pour enquêter sur les crimes des droits de l'Homme commis pendant la crise postélectorale ;
- Création de la Commission Nationale d'Enquête pour enquêter uniquement sur les violations des Droits de l'Homme commises pendant la crise postélectorale.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Disponibilité des résultats d'enquête dans le rapport de la cellule spéciale.

Actions des autres parties prenantes:

Les Organisations de la Société Civile (RAIDH – CLUB UA – OFACI – SOS Exclusion – MIDH – LIDHO...) ont produit des rapports sur les violations des droits des droits de l'homme commises pendant la crise post-électorale.

Niveau de mise en œuvre: Partiellement réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Des enquêtes ont été menées par la Cellule Spéciale d'Enquête et la Commission Nationale d'enquête. Plusieurs personnes mises en cause ne sont pas poursuivies. Nous encourageons l'Etat de Côte d'Ivoire à poursuivre tous les personnes mises en cause afin de lutter contre l'impunité.

Rec #:127.117

Pays : Mexique

Recommandation(s): Promouvoir la réconciliation nationale en enquêtant sur les crimes commis, en assurant le respect de l'obligation de rendre des comptes et en accordant une réparation aux victimes

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Mise en place de la Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR) en 2012 et par la suite la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV) en 2015; la mise en place de la Commission Nationale d'Enquête en 2012

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Les rapports des différentes commissions mises en place sont disponibles;
- Effectivité de la réparation nationale des victimes

Actions des autres parties prenantes:

CVCI, COVICI, AVIDGA, ICTJ font un plaidoyer pour une indemnisation et une réparation effective des victimes

Niveau de mise en œuvre: Partiellement réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Les différents rapports des Commissions sont disponibles. Des indemnisations ponctuelles ont été faites mais le processus de réparation véritable des victimes n'est pas encore effectif. Des organisations de la société civile et de victimes ont jugé le dispositif de réparation des victimes non inclusif.

Rec #:127.137

Pays : France

Recommandation(s): Mettre en œuvre le rapport de la Commission nationale d'enquête et les engagements pris pour ce qui est de lutter contre l'impunité, en poursuivant les auteurs présumés des violations des droits de l'Homme commises au cours de la crise postélectorale quelle que soit leur appartenance politique

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Mise en place de la Cellule Spéciale d'Enquête.
- Elaboration du Plan d'Action de la Politique sectorielle (PAPS 2) du Ministère de la Justice 2016-2020.
- Pour ce qui est de la poursuite des auteurs des crimes de la crise postélectorale et de la lutte contre l'impunité, il y a des procès en cours.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Ouverture de procès; effectivité de la réforme du système judiciaire

Actions des autres parties prenantes: aucune action

Niveau de mise en œuvre: partiellement réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Le Plan d'Action de la Politique Sectorielle (PAPS 2) du Ministère de la Justice qui prend en compte la réforme judiciaire existe mais ce plan d'action n'est qu'à son début de mise en œuvre.

Les enquêtes ont été faites par la Cellule Spéciale d'Enquête et la Commission Nationale d'enquête. Plusieurs personnes ont été mises en cause mais ne sont pas toutes poursuivies.

Nous encourageons l'Etat de Côte d'Ivoire à poursuivre toutes les personnes mises en cause par les différents rapports afin de lutter contre l'impunité.

Rec #:127.41

Pays : Belgique

Recommandation(s): Adopter une loi spécifique sur la violence au foyer, notamment en érigeant en infraction pénale le viol conjugal

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Adoption d'une loi sur le mariage en 2013 qui réaffirme le viol, les violences conjugales, les coups et blessures volontaires, ... comme des infractions pénales.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Existence d'une loi spécifique érigeant en infraction pénale le viol conjugal

Actions des autres parties prenantes:

L'AFJCI avait initié une action de plaidoyer pour l'adoption d'une loi spécifique sur les violences au foyer. Cette action de plaidoyer a finalement abouti à la prise en compte, dans la nouvelle loi sur le mariage, du viol, des violences conjugales et autres formes de violences au foyer comme des infractions pénales.

Niveau de mise en œuvre: non réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Nous constatons qu'il n'y a pas de loi spécifique sur les violences au foyer prises dans leur ensemble mais plutôt des lois par type de violence.

Rec #:127.150

Pays : Italie

Recommandation(s): Renforcer les mesures prises pour protéger l'espace de la société civile dans le pays

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Adoption de la loi n° 2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et de son décret d'application en Février 2017.
- Constitution de la III^{ème} République de 2016 dans laquelle la société civile est reconnue comme une composante de l'expression de la démocratie et acteur de développement (Art.26)

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Existence de la Loi de protection des Défenseurs et son décret d'application;
- Absence des lois restrictives de l'espace de la société civile;
- Le respect des droits des acteurs de la société civile.

Actions des autres parties prenantes:

La CIDDH, le SIDH et la CNDH-CI ont mené une action de plaidoyer pour l'adoption de la loi protégeant les Défenseurs des Droits de l'Homme et le décret d'application

Niveau de mise en œuvre: partiellement réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

On note certes une volonté politique de protection de l'espace de la société civile mais deux nouveaux projets de lois sur la presse et la communication audiovisuelle adoptée en Commission parlementaire le 05 Mai 2017, selon les journalistes que nous avons contactés contiennent des dispositions restrictives relatives à l'emprisonnement et à la liberté de presse des journalistes (article 42 et article 90). Aussi, la loi portant répression du terrorisme contient des dispositions restrictives de l'espace de la société civile (article 12).

Rec #:127.152

Pays : Turquie

Recommandation(s): Poursuivre les efforts pour faciliter l'enregistrement des naissances et sensibiliser la population à l'importance de cette procédure, qui donne accès à tous les droits et services de base tels que l'éducation et la santé

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Programme d'audiences foraines prévu par le Gouvernement pour l'enregistrement des naissances

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Le nombre d'enfants enregistrés et le nombre de jugements supplétifs délivrés dans les zones rurales après l'examen de la Côte d'Ivoire au second cycle en Avril 2014.

Actions des autres parties prenantes:

Le Club-UA CI mène des actions de sensibilisation des populations sur la nécessité de l'enregistrement des naissances.

Niveau de mise en œuvre: En cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Avant les audiences foraines pour l'enregistrement de naissance des enfants, il est important de sensibiliser les populations, surtout dans les zones rurales, à déclarer leurs enfants. L'Etat devra également faire un suivi de la gratuité effective des audiences foraines sur tout le territoire national afin de permettre l'enregistrement des enfants dont les parents sont démunis.

2. Droits Economiques, Sociaux et Culturels

Rec #:127.1

Pays : Lesotho

Recommandation(s): songer à adhérer aux principaux instruments relatifs aux Droits de l'Homme

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Adoption du protocole facultatif relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le 10 décembre 2008

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Ratification du protocole facultatif relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Actions des autres parties prenantes: Aucune

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

La présente recommandation n'est pas assez précise, toute chose qui ne facilite pas son traitement au regard de l'existence du pléthore d'instruments relatifs aux Droits de l'Homme.

Rec #:127.81

Pays : Togo

Recommandation(s): Poursuivre les efforts afin d'identifier les victimes de la guerre et indemniser les dommages subis

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Mise en place de la Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR) en 2012 et par la suite la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV) en 2015.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Effectivité du processus d'indemnisation des victimes de guerre et de réparation des dommages subis

Actions des autres parties prenantes:

Mise en place d'un observatoire pour la justice transitionnelle par l'ONG Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH).
Projet conjoint FIDH – MIDH- LIDHO sur l'assistance judiciaire aux victimes jusqu'à la fin des procédures.

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Au lendemain de la crise le gouvernement s'est employé à faire des réformes institutionnelles, à travers la création de commissions pour la recherche de vérité en vue d'une réconciliation nationale. Le processus d'indemnisation des victimes est non inclusif et il n'existe pas de mécanisme de recours pour les victimes qui se sont vu refuser le statut de "victime" au regard de l'absence de critères de désignation objectif de la notion de victime. En outre, il n'existe aucun cadre normatif de protection des témoins des victimes de violation de droit de l'Homme.

Rec #:127.145

Pays : Burkina Faso

Recommandation (s): accorder la priorité au règlement des différends liés au régime foncier

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Adoption de la loi N° 2015 - 537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole ;
Le gouvernement a inculpé des Dozo de meurtre pour des violences intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs à Bouna, ville située au nord-est de la Côte d'Ivoire, qui ont fait au moins 27 morts en Mars 2016. En vue de régler les litiges fonciers le gouvernement a entamé le processus de délimitation des territoires des villages (1210 villages pour le programme PARFACI et 1761 villages pour le programme PARICS) ;
Le Ministère de l'Agriculture a installé, le 12 Septembre 2017, le Conseil de surveillance, chargé d'assurer la supervision des activités de l'Agence Foncière Rurale (AFOR).

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Réduction des conflits fonciers

Actions des autres parties prenantes:

Sensibilisation des populations par l'ONG CLUB Union Africaine-Côte d'Ivoire sur l'importance de la délimitation des territoires des villages

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Des efforts restent à faire, en vue de rendre accessible les certificats fonciers aux différents demandeurs compte tenu du coût très élevé des demandes de certificats fonciers.

Nous encourageons l'Etat à accélérer les processus de mise en place de l'AFOR en vue de la rendre opérationnelle et palier aux disparités liées aux demandes de certificat foncier.

Rec #:127.11

Pays : Portugal

Recommandation(s):

Signer et ratifier le protocole facultatif se rapportant au pacte relatif aux droits économiques sociaux et culturels

Réponse: Acceptée

Actions du gouvernement: Aucune action

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre : ratification du pacte relatif aux droits économiques sociaux et culturels

Actions des autres parties prenantes:

Certaines ONG telle que la LIDHO, Amnesty Côte d'Ivoire et le MIDH ont engagé un processus de plaidoyer en vue de la ratification du protocole facultatif se rapportant au pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels..

Niveau de mise en œuvre: non réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Relativement à ce protocole, nous encourageons vivement le gouvernement à signer et ratifier le protocole facultatif se rapportant au pacte dans les meilleurs délais.

Rec #:127. 156

Pays : Slovaquie

Recommandation(s): prendre des mesures concrètes pour améliorer l'assistance aux victimes, notamment l'aide médicale et le soutien psychologique aux victimes de violences sexuelles et de viol, en fournissant des certificats médicaux gratuits aux victimes de viol, étant donné que pour la plupart des victimes, ce document onéreux est essentiel dans le cadre de toute enquête

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Circulaire N°005 du 18 Mars 2015 relative à la réception dans les services de police judiciaires des plaintes des victimes d'agressions physiques ; Prise de circulaire interministérielle N° 016/MJ/MEMIS/MPRD du 4 Août 2016 relative à la réception des plaintes consécutives aux violences basées sur le genre

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Enregistrement des plaintes consécutives aux violences basées sur le genre sans la production de certificat médical

Actions des autres parties prenantes: Pas d'action

Niveau de mise en œuvre: réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Nous suggérons la poursuite des efforts en vue de l'application effective de différentes circulaires par les agents de la police judiciaire. Nous encourageons le Gouvernement à travailler à la gratuité du certificat médical en matière de viol. Que l'Etat et l'ordre des médecins trouvent un compromis sur la question.

Rec #:127.177

Pays : Bolivie

Recommandation(s): Redoubler d'efforts afin d'améliorer le respect du Droit de l'Homme à l'eau

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Mise en service du château d'eau de NIANGON II, Travaux d'alimentation en eau potable du nord-est de la ville d'Abidjan, (en cours), Château d'eau N'DOTRE(en cours), AEP Sipim Riviera Palmeraie et Saint Viateur (en cours), Château d'eau de Bonoua à Port Bouet, Travaux de réalisation de 20 systèmes d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) (en cours)

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

pourcentage élevé de personnes ayant un accès équitable à l'eau potable

Actions des autres parties prenantes: pas d'action

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Malgré l'effort du gouvernement afin d'améliorer et garantir le respect du droit de l'Homme à l'eau, le taux d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire ne dépasse pas les 70% en milieu urbain et 65% en milieu rural.

Rec #:127.178

Pays : Bolivie

Recommandation(s): Accorder son attention à la promotion et la protection des droits des paysans et d'autres personnes qui travaillent en milieu rural

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Mise en place d'un programme national de d'investissement agricole avec un financement de 1300 milliard ; mise en place du Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) créé par le décret n° 2002-520 du 11 septembre 2002

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Existence du fond agricole, existence d'un SMAG

Actions des autres parties prenantes: Pas d'action

Niveau de mise en œuvre: Partiellement réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Nous souhaitons la revalorisation du SMAG pour l'aligner sur le SMIG de 36 à 60 milles et un strict respect du coût d'achat du cacao.

Rec #:127.176

Pays : Soudan

Recommandation(s): Œuvrer à l'application effective du Plan national de développement en six points adopté en mars 2012

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Le Gouvernement a adopté le Plan National de Développement (PND 2012-2015), axé sur la restauration de l'état de droit, la promotion de la bonne gouvernance et la réhabilitation des infrastructures sociales et économiques. Les institutions républicaines ont été rétablies et l'organisation de l'élection présidentielle d'octobre 2015 s'est déroulée dans un climat apaisé. Aussi, le Gouvernement a adopté un nouveau PND 2016-2020 en décembre 2015 qui vise à consolider les acquis et à accélérer la marche du pays vers le développement.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Effectivité de l'état de droit, la bonne gouvernance, la réhabilitation des institutions sociales et économiques.

22

Actions des autres parties prenantes: pas d'action

Niveau de mise en œuvre: partiellement réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Malgré ces avancées, le Gouvernement continue de faire face à des défis majeurs, interdépendants qui, s'ils ne sont pas adressés, pourraient avoir un impact sur la dynamique de l'émergence économique et les acquis en matière de consolidation de la paix. Il s'agit de la consolidation de la gouvernance démocratique et de la cohésion sociale, la mise en œuvre coordonnée des politiques publiques pour l'émergence, la croissance inclusive et le développement durable, et la résilience dans le contexte de lutte contre le changement climatique, la lutte contre la corruption, la transparence d'attribution des marchés publics.

En Côte d'Ivoire, un contrat social solide fondé sur une participation renforcée des institutions démocratiques et un développement inclusif et durable est fondamental pour consolider les acquis et accélérer les progrès réalisés.

Rec #: 127.173

Pays : Cuba

Recommandation(s): Poursuivre les efforts de lutte contre la pauvreté

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

La Côte d'Ivoire a enregistré une croissance économique de 9,4% entre 2012 et 2015, tirée par les investissements publics et privés, les exportations de matières premières et le secteur des services grâce à une amélioration de l'environnement des affaires

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre : baisse de la pauvreté

Actions des autres parties prenantes: Aucune

Niveau de mise en œuvre: en cours

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Malgré la croissance, la pauvreté reste élevée, avec un taux de 46,3% en 2015 contre 48,9% en 2008. Selon le rapport sur le développement humain de l'Afrique 2016, la Côte d'Ivoire est classée dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain avec un indice estimé à 0,462. Selon le Document du Programme Pays pour la Côte d'Ivoire 2017-2020, (PNUD), la pauvreté touche plus les femmes (47,4%) que les hommes (45,4%), une situation qui est parfois entretenue par la précarité et le caractère informel du travail ou des activités productives des femmes.

3. Droits des femmes et de l'enfant

Rec #:127.32

Pays : Estonie

Recommandation(s): Aligner pleinement la législation nationale sur la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), notamment en éliminant toutes les dispositions discriminatoires des lois nationales et appuyer sa pleine mise en œuvre par des mesures pratiques et de politique générale

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Processus de réforme du code de la famille
- Adoption de la loi sur le mariage en 2013
- Adoption de la Constitution de novembre 2016
- Le document de Politique Nationale de l'égalité des chances, de l'équité et le genre proposé par le Ministère de la famille, de la Femme et des Affaires sociales a été adopté en Conseil des Ministres le jeudi 23 avril 2009 en vue de créer un environnement national favorable à la prise en compte du genre dans tous les secteurs de la vie publique et privée
- Création du Conseil National de la Femme (CNF) en 2015
- Elaboration de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- Mise en place de l'Observatoire Nationale de l'Équité et de Genre (ONEG)
- La Ratification du Protocole de Maputo en 2013

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- La Loi sur le mariage est disponible
- les articles 36 et 37 de la constitution de novembre 2016 prônent l'égalité des chances
- le Protocole de Maputo a conduit à la réforme de certains articles de la loi sur le mariage et de la prise en compte des dispositions du protocole dans le rapport périodique (2012-2015) présenté les 27 et 28 Octobre 2016, lors de la 59^e session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) à Banjul, GAMBIE.

Actions des autres parties prenantes:

- Participation d'ONG féminines à la réforme du code de la famille
- Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action relatif à l'appui à la participation politique accrue des femmes en Côte d'Ivoire, le National Democratic Institute (NDI) et ses partenaires ont renforcé les capacités des femmes des partis politiques, les leaders des OSC en mai et juillet 2017 sur le leadership politique des femmes
- Plaidoyer des Organisations féminines de la société civile pour l'adoption d'une loi sur la parité

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Malgré les initiatives prises par le Gouvernement ivoirien, nous constatons dans la pratique, encore des discriminations à l'égard de la femme telles que le non accès des femmes à la propriété foncière notamment au Nord, au Centre, au Sud et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire (sur 48,40% de femmes que compte la population ivoirienne, seulement 441 certificats fonciers sur 3857 ont été délivrés aux femmes) en matière d'accès à la propriété foncière). (Projet de l'Union Européenne, 2015)

La suppression de la Direction de l'Egalité et du Genre dans le nouvel organigramme du Ministère en charge de la femme n'est pas un bon signal pour la promotion de l'égalité et du genre en Côte d'Ivoire.

Concernant le Protocole de Maputo, des efforts ont été observés mais il existe des dispositions du Protocole qui ne sont pas encore intégrées dans la législation nationale.

La Côte d'Ivoire après la ratification du Protocole de Maputo se devait de produire un rapport initial. Toutefois, lors de la présentation de son rapport périodique (2012-2015) les 27 et 28 Octobre 2016 à Banjul (Gambie), le Gouvernement a pris en compte certaines dispositions du Protocole.

Nous encourageons le Gouvernement à adopter un plan en deux (02) parties pour la production de son prochain rapport périodique : la première partie consacrée entièrement à la mise en œuvre des recommandations de la CADHP et la seconde partie au Protocole de Maputo.

Rec #:127.43

Pays : Costa Rica

Recommandation(s): Prendre des mesures aussi bien en droit qu'en pratique afin de garantir les droits des enfants, y compris le droit à l'accès à l'éducation et à la santé, à l'enregistrement des naissances, et à la protection contre le travail des enfants et contre la violence à leur égard

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- **Le droit à l'accès à l'éducation des enfants**

- prise d'un décret sur l'école obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans qui est pris en compte dans la Constitution ivoirienne de 2016 en son article 10.
- Distribution gratuite des kits scolaires au primaire
- La multiplication des cantines scolaires dans les régions
- L'ouverture d'écoles avec des enseignants bivalents
- Le recrutement d'enseignants (primaire et secondaire)

- **Pour l'enregistrement des naissances :**

- **Pour le travail des enfants**

- Mise en place d'un comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants

25

- Mise en place d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) en 2013
- **Pour le droit à la santé des enfants**
 - campagnes de vaccination contre la polio (Le programme Gavi (Global Alliance for Vaccines and Immunization) ou, en français, « l'Alliance Globale pour les Vaccins et l'Immunisation »)
 - gratuité ciblée des soins pour les enfants de 0 à 5 ans
- **Pour la violence à l'égard des enfants :**
 - campagne « zéro grossesses » en milieu scolaire
 - sensibilisation sur les Mutilations Génitales Féminines (MGF) et les mariages précoces
 - Centre d'Animation Communautaire pour Enfant (CACE)
 - Interdiction, par arrêté du Ministre de l'Education Nationale, des sévices corporels à l'école

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- le nombre d'enfants vaccinés
- le nombre d'enfants travaillant dans les secteurs d'activités économiques
- le nombre d'enfants non-déclarés à l'état civil
- le décret sur l'école obligatoire
- les sanctions des contrevenants à l'arrêté du Ministre

Actions des autres parties prenantes:

- Mise en place de la Coalition Ivoirienne contre l'Apatridie (CICA) par le HCR et la Société civile
- Installation de projets pilotes de cliniques juridiques par l'UNICEF dans six villes de la Côte d'Ivoire pour l'enregistrement des naissances
- Délivrance de 1500 extraits de naissance par la LIDHO dans le cadre de son projet initié dans la région de San-Pédro.
- Campagnes de sensibilisation pilotées par les OSC sur le mariage précoce et forcé de l'enfant (MFPE),
- Campagne de sensibilisation et distribution gratuite de kits scolaires aux élèves du primaire de Niakara et Odienné (action menée par le CEF-CI)

Niveau de mise en œuvre: partiellement réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Le gouvernement a adopté une politique de gratuité de l'école pour les enfants au primaire mais le constat sur le terrain est que les mesures d'accompagnement (équipements d'écoles) dans certaines localités, ne suivent pas. A titre d'exemple, les parents doivent, dans des cas de figures, déboursier des frais pour des tables-bancs et d'autres frais annexes. Aussi, l'inscription en classe de CP1 n'est pas gratuite sur toute l'étendue du territoire national (des frais de 40 000 FCFA avaient été exigés pour un enfant qui n'avait pas fait la maternelle et que les parents devraient inscrire au Cours Préparatoire Première Année (CP1) dans une école à Abidjan/M'pouto lors de la rentrée scolaire 2015-2016. Il en est de même pour les mariages précoces (33% en 2016 selon le rapport du PNUD sur le développement humain) et les MGF. Les petites filles continuent d'être victimes de ces pratiques. Le coût de scolarité dans les écoles secondaires demeure élevé pour des élèves (venus des écoles primaires publiques) orientés dans les écoles privés.

Malgré les efforts de l'Etat ivoirien, des partenaires internationaux et OSC en faveur de l'enregistrement des naissances, un (1) enfant sur trois(3) n'est pas déclaré à la naissance (UNICEF, 2016).

Rec #:127.122

Pays : États-Unis d'Amérique

Recommandation(s): Prendre les mesures nécessaires afin d'éliminer les pires formes du travail des enfants, en particulier dans les industries extractives, la mendicité forcée et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- **Mines**
 - o L'adoption de la loi N°2014- 138 du 24 Mars 2014 portant code minier et le décret 2014-397 du 25 Juin 2014 déterminant les modalités d'application de la loi 2014-138 ; cette prévoit la création de Comité de Développement Local Minier (CDLM) au sein des villages riverains des mines. Les CDLM assurent une surveillance pour veiller à ce que des enfants ne soient pas employés dans les mines et veillent au respect de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
 - o Mise en place d'un comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants
- Mise en place d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) en 2013
- **Mendicité:** le Code Pénal en son article 75 nouveau réprime la mendicité

27

- **Exploitation sexuelle** : contrôles nocturnes des espaces publics par les forces de sécurité et surtout la brigade mondaine des commissariats
- Vaste programme de lutte contre la traite des personnes. Ce programme a été initié par l'ONUDDC (Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime). Il a impliqué le gouvernement notamment le Ministère du plan, le ministère de la femme et de la famille, le ministère de la sécurité (2014-2015)
- Adoption de la loi sur la traite des personnes le 08 Décembre 2016

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Existence d'une disposition qui réprime la mendicité dans le Code Pénal
- Nombre de missions de contrôle des espaces publics par les forces de sécurité et la brigade mondaine des commissariats
- Rapport d'exécution du programme de l'ONUDDC
- Existence d'une loi sur la traite des personnes

Actions des autres parties prenantes:

- Actions de sensibilisation et de plaidoyer des organisations de la société civile pour l'éradication du phénomène des enfants talibés (CAMUA)
- Campagne de sensibilisation des OSC relative à la traite des personnes y compris la prise en charge des victimes de traite (l'ONG CAVOEQUIVA, l'ONG Solterre, SOS Exclusion)

Niveau de mise en œuvre: Partiellement réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Certes l'Etat fait des efforts mais nous constatons l'existence de cas de maltraitance des enfants notamment des filles de ménage.

Rec #:127.151

Pays : Etat de Palestine

Recommandation(s): Poursuivre les efforts pour améliorer les conditions de vie des femmes, notamment au moyen de mesures visant à encourager les femmes à se présenter à des fonctions électives et à être candidates à des postes dans la fonction publique, ainsi que par des mesures destinées à faciliter l'accès des femmes au crédit, à la terre et aux services de santé de base

28

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Adoption de la nouvelle Constitution (novembre 2016) notamment en article 35 qui stipule que « *L'Etat et les collectivités publiques assurent la promotion, le développement et la protection de la femme. Ils prennent les mesures nécessaires en vue d'éliminer toutes les formes de violence faites à la femme et à la jeune fille.* »
- Existence du Compendium des Compétences Féminines depuis 2011. Mise en place du Conseil National de la Femme le 02 Mars 2015 pour veiller à l'application des engagements pris en faveur de la protection, de la promotion et de l'autonomisation des femmes au plan national
- Admission des filles à l'Ecole Militaire Préparatoire et Technique (EMPT) de Bingerville et à l'école de gendarmerie
- **Pour l'accès des femmes au crédit :** Création du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI)
- **Accès des femmes à la terre :**
 - o Délimitation des terres et octroi de certificats fonciers
 - o 441 certificats fonciers ont été délivrés aux femmes sur 3857 soit 11,41 %
 - o Accès des femmes aux services de base (santé, eau, éducation, alphabétisation...)

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Nombre de femmes bénéficiant de crédits
- Nombre de filles admises à l'Ecole Militaire Préparatoire et Technique (EMPT)
- Adoption d'une loi sur la parité

Actions des autres parties prenantes:

- Plaidoyer des Organisations féminines de la société civile pour l'adoption d'une loi sur la parité.
- Le National Democratic Institute (NDI) a organisé un atelier au mois de Mai 2017 sur la représentation des femmes dans les instances de décisions
- Formation des femmes candidates aux élections (CEFCI, GOFEHF)
- Projet PVPA de la Fondation Friedrich Naumann qui consiste à former des jeunes (filles et garçons) issus des différents partis politiques de la Côte d'Ivoire en vue de les préparer à occuper des postes de responsabilité au sein de leurs partis

Niveau de mise en œuvre: non réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Nous notons l'admission de 92 filles à l'EMPT de Bingerville. Un faible taux de représentation des femmes dans les instances de décisions : en 2017, on note 06 femmes sur 28 Ministres dans le Gouvernement actuel ; à l'issue des législatives de décembre 2016, on enregistre 29 femmes sur 255 Députés. Ainsi, à ce jour aucune disposition législative relative à l'article 3 de la CEDEF "*Les Etats Parties prennent dans tous les domaines, notamment dans le politique, social économique et culture, toutes les mesures appropriées y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes*", n'a été adoptée par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Rec #: 127.154

Pays : Egypte

Recommandation(s): Poursuivre les efforts en cours pour réduire les taux de mortalité liés à la maternité

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Elaboration d'un programme national sanitaire 2016-2020
- Gratuité des kits d'accouchement en 2012 suivie d'une gratuité ciblée pour les cas de césarienne (premiers soins)
- renforcement de l'offre des services de santé par la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures de santé (renforcement du plateau technique...)
- Au niveau des Ressources Humaines de Santé, un recrutement massif du personnel de santé a permis de réduire le déficit en ressources humaines. Ainsi, le pays comptait en 2015, 1 médecin pour 5444 habitants, 1 infirmier pour 2023 habitants et 1 Sage-femme pour 1109 femmes en âge de procréer (rapport de plan national sanitaire 2016-2020) ;
- Par ailleurs, les salaires des agents de la fonction publique, particulièrement ceux du corps médical ont connu une revalorisation
- Recrutement de 11000 agents de santé en 3 ans pour réduire le taux de mortalité maternelle et infantile en Côte d'Ivoire

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- le taux de mortalité lié à la maternité
- le taux de mortalité infantile
- l'éradication des épidémies

Actions des autres parties prenantes:

Des campagnes de sensibilisation en faveur de la protection de la mère et de l'enfant ont été menées par les OSC

Niveau de mise en œuvre: En cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

De 2005 à 2015, la Côte d'Ivoire figurait parmi les pays qui affichent un fort taux de mortalité maternelle et infantile dans le monde. Selon l'Agence Française de Développement (AFD) le taux est passé de 543 à 720 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2005 et 2013 en Côte d'Ivoire. Selon le Rapport de l'UNFPA sur l'état de la population dans le monde, en Côte d'Ivoire environ 16 femmes meurent chaque jour de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. 20 autres femmes souffrent de blessures ou d'invalidité. 15 % des femmes enceintes connaissent des complications médiales mortelles. Certes, aujourd'hui, des efforts sont faits par le Gouvernement ivoirien pour réduire le taux de mortalité (recrutement de 11000 agents de santé, gratuité des kits d'accouchement) mais le constat que nous faisons est que certains agents de santé font payer les kits d'accouchement aux femmes enceintes. Certaines sages femmes font subir aux femmes enceintes (en travail pour l'accouchement) de mauvais traitements, violences (injures, sévices corporels..) et de la négligence de ces sages femmes. Aussi, une action de suivi régulière de l'application de la mesure de gratuité des kits d'accouchement et de l'assistance aux femmes enceintes n'est pas effective dans tous les hôpitaux. Il faut également un renouvellement des plateaux techniques dans les hôpitaux et maternités.

Au niveau du financement du secteur de la santé :

La proportion du budget de l'Etat allouée au secteur de la santé reste toujours faible et se stabilise en moyenne à 5 %, ce qui demeure toujours en deçà des 15 % fixés lors de la déclaration d'Abuja (NIGERIA) en avril 2001.

Au niveau de l'offre des services de santé:

L'on note un obstacle à l'accès à la qualité des prestations offertes dans les structures de santé tout comme l'inexistence de plateaux techniques adaptés ou la vétusté de l'existant dans les structures de référence surtout dans les services d'urgences. En outre, nous constatons l'absence de certains services spécialisés dans des CHR.

4. Droits des groupes vulnérables (Handicapés, victimes des toxiques, victimes de guerre ...)

Rec #:127.81

Pays : Togo

Recommandation(s): Poursuivre les efforts afin d'identifier les victimes de la guerre et les indemniser des dommages subis

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Création de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (la CDVR) chargée d'identifier les causes profondes de la crise postélectorale et d'identifier les victimes ;
- Création du Programme National de Cohésion Sociale (le PNCS), chargé d'identifier les victimes de la crise et de rechercher les moyens pour leur indemnisation ;
- Création de la Commission Nationale pour la Réparation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV) chargée de l'indemnisation des victimes de la crise postélectorale. Cette Commission a procédé à l'identification des victimes qui n'avaient pas été prises en compte par la CDVR
- La création du Ministère de la Solidarité et de l'indemnisation des victimes
- Des travaux de réhabilitation ont été entrepris dans certains établissements pénitentiaires (MACA – Prison civile d'Agboville...).

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Nombre de victimes identifiées
- Nombre de victimes indemnisées
- Le nombre de détenus par cellule et par maison d'arrêt
- Le nombre de nouveaux centres de détention construits

Actions des autres parties prenantes:

- Sensibilisation et Identification menées par des collectifs de victimes (COVICI – CVCI – AVIDIA)
- Aide et assistance apportées aux réfugiés et déplacés de guerre par le HCR et le Ministère des Affaires Etrangères, à travers le SAARA (Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides)
- Assistance technique apportée par l'ICTJ et la Section Justice de l'ONUCI

- Atelier de vulgarisation des lignes directrices de LUANDA relatives à la garde à vue et à la détention préventive à l'intention des ONG de défense des droits de l'Homme et de certains officiers de police judiciaire organisé par l'Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH)

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

L'Etat a invité les victimes de la crise post-électorale à se faire identifier.

Les différentes initiatives (CDVR – PNCS – CONARIV) ont permis l'identification des victimes.

Cependant, toutes les victimes n'ont pas pu être identifiées, en raison de l'inaccessibilité de certaines zones.

L'Etat a entrepris des efforts louables pour améliorer les conditions dans les prisons. Toutefois, ces actions restent insuffisantes.

Avec une capacité d'accueil générale de 6 000 personnes, les maisons d'arrêt et de correction de Côte d'Ivoire accueillent plus de 12 490 personnes (à la date du 06 mars 2017), soit le double.

Rec #:127.105

Pays : Espagne

Recommandation(s): Réduire le surpeuplement carcéral et améliorer la situation matérielle des détenus et la gestion administrative des prisons

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Le statut des gardes pénitentiaires a été revalorisé et leur nombre accru.
- Un projet de construction d'une maison d'arrêt moderne à San-Pédro, respectant les standards internationaux

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Le nombre de repas servis par jour aux détenus
- Le taux d'augmentation du budget de fonctionnement des maisons d'arrêt
- L'accessibilité à des soins de santé de qualité
- Les maisons d'arrêt et de correction accueillent un nombre raisonnable de prisonniers selon leur capacité d'accueil

Actions des autres parties prenantes:

- Mise en œuvre d'un projet de monitoring de certains lieux de détention en Côte d'Ivoire par l'OIDH
- Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) a organisé une formation à l'endroit du personnel pénitentiaire dans la ville de Séguéla
- La Division des Droits de l'Homme de l'ONU a procédé à plusieurs visites aux détenus et a offert du matériel médical à la MACA
- L'ONG SOPCI a effectué des visites dans certaines prisons afin de s'enquérir des conditions de vie des détenus
- Amnesty International et l'ACAT-CI mènent un projet sur les détentions préventives abusives, pour faire accélérer les procédures judiciaires
- Amnesty International, l'ACAT et l'ONG N'Gboado ont créé l'Observatoire des lieux de détention (OBSLID)
- L'ONG N'GBOADO a organisé un concert suivi de dons de vivres et de matériel médical à la MACA, dans le cadre du projet Voisins Solidaires

Niveau de mise en œuvre: non réalisé

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Nous constatons que pour une capacité d'accueil d'environ 1500 détenus et condamnés, celle de la Maison d'Arrêt et Correction d'Abidjan (MACA) se retrouve avec 6000 incarcérés. En outre, 20 à 30 prisonniers partagent les mêmes cellules, alors que le nombre devrait être de 7 à 10 prisonniers pour une place prévue. Ces données indiquent que des efforts restent à faire en matière du respect des droits des incarcérés.

A défaut de cellules, des mineurs détenus cohabitent avec les condamnés et les prévenus. S'agissant des femmes détenues, elles partagent avec les hommes le même centre sanitaire dirigé par les infirmiers, ce qui expose leur intimité.

Les bâtiments exigus et vétustes provoquent des maladies de la peau émanant de l'insalubrité des murs.

Par ailleurs, de tous les centres de détentions, la MACA est la seule prison qui possède un centre de formation pour l'insertion et la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes détenus et condamnés. Toutefois, nous notons une absence de suivi des jeunes détenus et condamnés formés.

Les toilettes et WC ne répondent pas à la norme humaine, 15 à 30 prisonniers pour une seule toilette.

Rec #:127.111

Pays : Italie

Recommandation(s): Intensifier les initiatives visant à la fois à prévenir la traite des enfants et des femmes, le travail forcé des enfants et la prostitution forcée, et faciliter la réinsertion sociale des victimes

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Mise en place par décret d'un Comité interministériel de lutte contre la traite des personnes
- Mise en place d'un comité National de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants piloté par la Première Dame de Cote D'Ivoire
- vote d'une loi le 08 décembre 2016 portant sur la Traite des Personnes
- vote d'une loi en septembre 2010 sur la traite des enfants
- vote d'une loi portant protection des pupilles de la Nation
- campagne de sensibilisation de la population à stopper l'exploitation des enfants
- Prise de mesures visant la gratuité de l'enseignement primaire
- Ratification du Protocole à la Convention relative aux Droits de l'Enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés
- Ratification du Protocole à la Convention relative aux Droits de l'Enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Le nombre d'enfants recueillis par le Comité interministériel de lutte contre la traite des personnes
- Le nombre d'enfants libérés des réseaux de trafic d'enfants
- La soumission des rapports au Comité des droits de l'enfant sur les Protocoles relatifs à l'implication d'enfants dans les conflits armés et à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, n'ont pas encore été soumis par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Actions des autres parties prenantes:

- Le Réseau Ivoirien pour la défense des Droits de l'Enfant et la Femme (RIDDEF) mènent des actions pour lutter contre la traite et l'exploitation des femmes et des enfants.
- La fondation Children Of Africa mène de nombreuses actions (dons de kits scolaires – construction et rénovation d'écoles – appui matériel aux populations...) qui ont permis de scolariser des enfants utilisés ou susceptibles de l'être par les réseaux d'exploitation
- La fondation Magic Système construit chaque année des établissements scolaires dans plusieurs communes de Côte d'Ivoire
- L'artiste Tiken Djah Facoly a construit des écoles primaires en Côte d'Ivoire
- La LIDHO et le PNLS ont mis sur pied un Observatoire des droits humains des femmes victimes de violences et des populations clés dans la lutte contre le VIH et le Sida
- L'AFJCI a initié des cliniques juridiques pour la prise en charge juridique et judiciaire des femmes victimes de violences

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Le cadre juridique est favorable à la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants. Cependant, ces mesures ne sont pas appliquées, si bien l'exploitation des enfants continue dans divers secteurs d'activité (filles ménagères – enfants talibés – le travail des enfants dans les plantations - le travail des enfants dans le secteur des transports etc).

De plus, l'insuffisance des établissements spécialisés limite la capacité de prise en charge des enfants en situation de handicap.

En outre, les rapports initiaux au Comité des droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, n'ont pas encore été soumis par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Rec #:127.119

Pays : Sierra Leone

Recommandation(s): Renforcer les mécanismes qui facilitent l'accès à la justice des victimes d'atrocités, notamment de violences sexuelles

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

L'ouverture de nouveaux tribunaux, notamment à Guiglo et à Issia, la perspective d'ouverture d'autres tribunaux et la formation de para juristes.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Le nombre de nouveaux tribunaux construits
- Le nombre de dénonciation des cas de violences sexuelles

Actions des autres parties prenantes:

L'AFJCI a initié le projet PALAJ pour favoriser la dénonciation des cas de violences sexuelles et conjugales.

La LIDHO mène des campagnes de sensibilisation dans 26 régions de la Côte d'Ivoire sur les violences sexuelles, les mutilations génitales et les mariages forcés, à travers le projet Journées Régionales des Droits de l'Homme.

L'OFACI, en collaboration avec la FIDH a permis à 44 victimes de violences sexuelles de la crise post-électorale de se constituer partie civile auprès de la Cellule Spéciale d'Enquête et d'Investigation.

La CNDHCI, en collaboration avec l'ONUCI, a mis en place un mécanisme de surveillance des violations des Droits de l'Homme, au sein des armées, de la police et de la gendarmerie.

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Le cadre juridique existe et est suffisamment proclamé. Cependant, les pesanteurs culturelles rendent difficiles la dénonciation des violences sexuelles.

Rec #:127.163

Pays : Maldives

Recommandation(s): Poursuivre et renforcer les efforts en vue d'assurer une éducation de qualité à tous, en particulier l'enseignement primaire gratuit aux enfants et un enseignement aux personnes handicapées

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Adoption d'une nouvelle constitution rendant l'école primaire obligatoire pour tous les enfants.
- L'octroi d'une subvention annuelle de 9 millions à 150 millions en ce qui concerne l'appui aux associations de personnes en situation de handicap
- La réhabilitation et la construction de nouveaux établissements d'enseignement primaires
- ratification de la Convention des Nations Unies pour le droit des personnes handicapées a eu lieu le 10 janvier 2014

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- 80% des enfants en âge d'aller à l'école sont scolarisés gratuitement, dont au moins 50% d'enfants en situation de handicap en 2018 ;
- création de 5 établissements spécialisés pour l'éducation des personnes en situation d'handicap, dans les 05 grandes zones géographiques de la Côte d'Ivoire ;
- nombre de mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap ;
- prise du décret d'application de la loi de 98-594 du 10 novembre 1998 dite loi en faveur des personnes handicapées
- soumission du rapport initial au Comité des Nations Unies pour le droit des personnes handicapées

Actions des autres parties prenantes:

- Les fondations Save the Children et children Of Africa font des dons matériels et financiers pour promouvoir l'accès à l'éducation des enfants ;
- La Fondation Magic System construit et réhabilite des écoles primaires ;
- L'Association des personnes en situation de handicap a construit deux (02) établissements spécialisés pour la prise en charge des personnes en situation de handicap à Toumodi et à Anyama
- Une association religieuse catholique a construit un établissement pour la prise en charge des personnes en situation de handicap
- Des parents d'enfants en situation de handicap ont ouvert, à leurs propres frais, un établissement spécialisé « la Page Blanche »

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

L'Etat a pris des mesures pour favoriser l'accès gratuit à l'enseignement primaire aux enfants, mais le nombre d'écoles publiques reste insuffisant. Le manque de mesures d'accompagnement oblige les parents à déboursier des sommes d'argent plus ou moins importantes, à travers des cotisations diverses, dont les frais de COGES, pour faire face aux besoins matériels des écoles.

Le nombre des établissements d'accueil et d'éducation des personnes en situation de handicap est insuffisant. En effet, il n'existe qu'un seul Institut des aveugles et un seul institut des sourds-muets (Yopougon).

Rec #:127.175

Pays : Philippines

Recommandation(s): Contribuer à renforcer les efforts pour lutter contre l'extrême pauvreté et améliorer la situation économique dans le pays, tout en garantissant un accès équitable et juste aux possibilités d'emplois aux groupes marginalisés y compris les personnes handicapées et les migrants

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

En 2015, 300 personnes en situation de handicap ont été recrutées à la fonction publique par le gouvernement ivoirien.

Depuis quelques années, l'Etat a initié une politique pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle et promouvoir la participation des femmes au processus de prise de décision à tous les niveaux de la vie publique.

Nous notons la création de l'Agence Emploi Jeune pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés. À travers la création du CEPICI, l'Etat de Côte d'Ivoire a promu l'entrepreneuriat des jeunes, en facilitant les procédures de création des entreprises et a favorisé le recrutement des jeunes par les investisseurs étrangers. L'Etat a également initié le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- Vote d'une loi fixant des quotas pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans l'administration publique et dans les entreprises privées ;
- Le taux de représentativité des hommes et des femmes dans la fonction publique et dans les hautes instances de l'Etat.

Actions des autres parties prenantes:

L'AFJCI recrute et facilite l'insertion socioprofessionnelle des femmes et jeunes filles diplômées en Droit.

La fondation Children Of Africa apporte un soutien matériel et financier aux populations défavorisées.

Dans le cadre de sa politique emploi jeune, la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) a recruté 3 000 jeunes pour des stages pouvant déboucher sur des emplois.

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Des mesures ont été prises par l'Etat de Côte d'Ivoire pour réduire la pauvreté à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012-2015) et les perspectives du PND 2016 – 2020. De plus l'Etat entreprend des actions pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des femmes et leur participation aux processus de prise de décision. Ces mesures et actions sont à encourager, même si elles demeurent insuffisantes.

Rec #:127.167

Pays : Ghana

Recommandation(s): Continuer à créer les conditions requises pour faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens conformément à l'Accord tripartite

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

- Signature d'un accord tripartite entre l'Etat de Côte d'Ivoire, UNHCHR et les pays comme le Togo, le Ghana, le Libéria etc pour faciliter le retour des réfugiés
- Des officiels ivoiriens, dont la Ministre Mariétou KONE et le Président de la République ont fait des tournées dans la sous- région afin d'encourager les réfugiés ivoiriens à rentrer au pays.
- Des convois ont été organisés pour assurer le rapatriement des réfugiés ivoiriens à l'étranger, notamment du Libéria.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

Le nombre de réfugiés ayant regagné la Côte d'Ivoire

Actions des autres parties prenantes:

Le SAARA en collaboration avec le HCR ont à plusieurs reprises organisé des convois pour le rapatriement de centaines de réfugiés ivoiriens

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

Des efforts louables ont été faits pour permettre le retour des réfugiés ivoiriens. Cependant, tous n'ont pas encore retrouvé leurs terres, leurs maisons et leurs emplois et les conditions sociales qui étaient les leurs avant leur exil.

Rec #:127.121

Pays : Suisse

Recommandation(s): Poursuivre tous les auteurs présumés de violations de Droits de l'Homme

Réponse: Acceptée

Actions du Gouvernement:

Signature d'un protocole d'accord entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la compagnie TRAFIGURA, pour résoudre de façon globale les litiges présents et à venir relatifs à la contamination par les déchets toxiques.

Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre :

- nombre de victimes des déchets toxiques identifiées
- nombre de victimes indemnisées
- nombre de sites décontaminés
- Construction d'une usine de traitement des ordures ménagères

Actions des autres parties prenantes:

Le CIAPOL a procédé à la décontamination de l'ensemble des sites contaminés et a installé des appareils électroniques pour la détection des ondes radioactives sur les sites contaminés.

L'UVDTAB a distribué des kits médicaux et a engagé une action en justice à Amsterdam contre TRAFIGURA.

Amnesty International a publié un rapport sur la gestion de la crise des déchets toxiques en Côte d'Ivoire.

Niveau de mise en œuvre: en cours de réalisation

Commentaires du Comité de Suivi EPU:

L'Etat a annoncé la décontamination de tous les sites touchés par les déchets toxiques. Cependant, les populations de certaines localités se plaignent toujours des effets négatifs des déchets (mauvaises odeurs – persistance de certaines maladies – parcelles de terre inexploitable...).

Nous notons un manque de centres de santé spécialisés capables d'assurer la prise en charge médicale des victimes de déchets toxiques et d'une usine de traitement des ordures ménagères.

La société TRAFIGURA a tenu ses engagements en versant 100 milliards à l'Etat de Côte d'Ivoire répartis comme suit :

- Sur les 73 milliards destinés à la réparation des préjudices subis par l'Etat et l'indemnisation des victimes, seulement 20 milliards ont été effectivement versés aux 95.000 victimes à raison de 200.000 FCFA par victime ;
- 53 milliards sont restés avec l'Etat ;

Concernant la dépollution des sites, nous constatons que les dépôts ont été empaquetés et abandonnés sur les sites de déversement pendant plusieurs années dans des bacs. Des travaux, prévus pour s'achever en décembre 2017, sont en cours pour détecter si les éléments nocifs ont été détectés et neutralisés.

La construction de l'usine de traitement des ordures à hauteur de 5 milliards F CFA n'a pas encore vu le jour.

III. RECOMMANDATIONS

1. Droits Civils et Politiques

➤ *Au Gouvernement*

- Vulgariser le plan d'action des recommandations de l'EPU et des organes de traités auprès de la société civile, le secteur privé et des populations ;
- Ratifier toutes les conventions et protocoles dont les décrets et instruments de ratification ont été déposés ;
- Accélérer la révision des codes (pénal, de procédures pénales, civil)
- Soumettre les rapports en retard, notamment le rapport du comité contre la torture et le rapport de la convention pour l'élimination de la discrimination raciale ;
- Pénaliser le viol conjugal ;
- Faciliter la mise en place d'un mécanisme de suivi et de mise en œuvre de la Loi portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme ;
- Reformuler les lois portant régime de la presse écrite et de l'audiovisuelle dans le but de garantir aux journalistes la liberté d'expression et la liberté de la presse sans aucune restriction du champ de leur action ;
- Prendre en compte, dans la réforme de la loi portant régime juridique de la presse, la liberté de la presse et l'interdiction de la peine d'emprisonnement pour les journalistes ;
- Poursuivre les audiences foraines et décentraliser les structures de délivrance des jugements supplétifs ;
- Sensibiliser les populations sur l'importance de la déclaration des naissances et l'enregistrement des enfants à l'état civil ;
- Prendre des mesures afin de régler de façon durable et définitive les problèmes liés à l'insécurité, notamment la question des « enfants en conflits avec la loi » ou « enfants Microbes » ;
- Poursuivre les efforts de lutte contre l'apatridie en facilitant les procédures de délivrance des actes de naissance ;
- Accélérer les procédures devant mettre fin aux détentions préventives prolongées ;
- Rendre opérationnel le Comité Interministériel en charge du suivi des mécanismes internationaux des Droits de l'Homme (EPU – Organes de traités – Expert Indépendant – CADHP...)
- Instituer un Comité National chargé du suivi des recommandations des mécanismes internationaux des Droits de l'Homme (incluant les OSC et la CNDHCI).

➤ **Aux Organisations de la Société Civile**

- Accompagner le gouvernement, notamment dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et du Comité des Droits de l'Homme ;
- Sensibiliser les populations sur l'importance de la déclaration des naissances et l'enregistrement des enfants à l'état civil ;
- Poursuivre les actions (visites – assistance...) en faveurs des détenus et des prisonniers ;
- Poursuivre les actions de plaidoyer afin de réduire les cas de détentions préventives prolongées.

2. Droits Économiques, Sociaux et Culturels

➤ **Au Gouvernement**

- Soumettre le rapport initial et périodique (1992 – 2017) au Comité des Droits Économiques Sociaux et Culturels ;
- Ratifier le Protocole se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels ;
- Réexaminer le programme d'indemnisation afin de prendre en compte toutes les victimes de la crise postélectorale ;
- Repartir de manière équitable les fruits de la croissance économique ;
- Adopter une loi pour la moralisation de la vie publique ;
- Assainir la passation des marchés publics ;
- Poursuivre les actions en faveur de la réconciliation nationale.

➤ **Aux Organisations de la Société Civile**

- Accompagner le gouvernement, notamment dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations des DESC ;

3. Droits de la femme et de l'enfant

➤ Au Gouvernement

- Renouveler et renforcer les plateaux techniques dans les hôpitaux et maternités ;
- Faire un suivi régulier de la gratuité des kits d'accouchement et de l'assistance aux femmes enceintes (en travail pour l'accouchement) dans les hôpitaux et maternités ;
- Prendre des mesures pour intégrer les dispositions du Protocole de Maputo dans le corpus législatif national ;
- Prendre des mesures pour réduire le coût des jugements supplétifs et poursuivre les efforts de sensibilisation des populations sur l'enregistrement des naissances ;
- Poursuivre le recrutement des femmes dans les corps armés et améliorer les dispositions internes qui les régissent en tenant compte du genre ;
- Former les agents de santé recrutés en vue de réduire le taux de mortalité maternelle ;
- Ouvrir des services du Centre National de Transfusion Sanguine dans les principaux centres de santé ;
- Augmenter le budget consacré à la santé pour atteindre au moins les 15% comme le précise la déclaration d'Abuja d'Avril 2011 ;
- Adopter un plan en deux (02) parties pour la production du prochain rapport périodique : la première partie consacrée entièrement à la mise en œuvre des recommandations de la CADHP et la seconde partie au Protocole de Maputo.

➤ Aux Organisations de la Société Civile

- Poursuivre les actions de plaidoyer pour l'adoption d'une loi sur la parité et le quota ;
- Renforcer les capacités des femmes en matière de gestion des organisations, d'entreprenariat et de leadership.

4. Droits des groupes vulnérables

➤ Au Gouvernement

- Soumettre le rapport initial au Comité des Droits des Personnes Handicapées ;
- Evaluer la prise en charge par l'Etat des victimes des déchets toxiques ;
- Prendre le décret d'application de la loi pour la protection des handicapés ;

- Accélérer le processus de réparation des préjudices et d'indemnisation des victimes ;
- Rendre inclusif le processus de réparation et d'indemnisation des victimes ;
- Créer des établissements spécialisés pour la prise en charge des enfants mineurs, des femmes détenues ;
- Mettre à la disposition des associations de personnes en situation de handicap l'intégralité des subventions à elles allouées ;
- Décentraliser les actions entreprises pour l'amélioration des conditions de détention dans les lieux privés de liberté (prisons – violons de commissariats et de brigades de gendarmeries – hôpitaux psychiatriques...) ;
- Former le personnel carcéral à la prise en charge des personnes handicapées moteur ;
- Accélérer les procédures judiciaires, afin de réduire la durée des détentions préventives ;
- Créer des centres d'accueil et de transit pour la prise en charge des femmes et enfants victimes d'exploitation, de maltraitance et de violence ;
- Sanctionner sévèrement les auteurs de la traite des femmes et des enfants ;
- Accélérer le projet de construction de tribunaux et des 7 prisons (dont une prison uniquement réservée aux femmes incarcérées) conformément aux normes internationales;
- Prendre les mesures requises pour réduire le délai de détention préventive soit respecté et le délit considéré comme mineur soit allégé ;
- Installer un démembrement du Ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle dans les prisons de sorte que la formation dispensée aux jeunes détenus, soit sanctionnée par un certificat ;
- Prévoir un système de prise en charge holistique des enfants des femmes détenues ;
- Faire la lumière sur les détournements de fonds intervenus pendant l'indemnisation des victimes des déchets toxiques.

➤ **Aux Organisations de la Société Civile**

- Poursuivre les actions de plaidoyer pour la prise du décret d'application de la loi d'orientation sur les personnes en situation de handicap ;
- Poursuivre les actions de sensibilisation et d'assistance aux détenus ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations précitées.

NOTES

1. Le Service International pour les Droits de l'Homme (SIDH/ ISHR) basé à Genève (SUISSE).
2. Centre Féminin pour la démocratie et les droits humains en Côte d'Ivoire (CEF-CI) ONG féminine ivoirienne de promotion des droits de la femme et de la démocratie créée le 20 Janvier 2003.
3. Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH) créée le 1^{er} Septembre 2004 et composée de douze (12) ONG de promotion, de protection et de défense des Droits de l'Homme.
4. Club Union Africaine Côte d'Ivoire (CLUB UA-CI) organisation ivoirienne de promotion, de protection et de défense des droits de l'Homme créée le 10 Avril 1998.
5. Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) organisation ivoirienne de promotion, de protection et de défense des droits de l'Homme créée le 21 Mars 1987.
6. Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH) organisation ivoirienne de promotion, de protection et de défense des droits de l'Homme créée le 08 Octobre 2000.
7. Le Comité de suivi des recommandations de l'EPU 2009 (Le Comité) composé du CEF-CI, de la CIDDH, du Club UA-CI, de la LIDHO et du MIDH a été mis en place à la suite d'un atelier d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU dans l'espace de l'Union du Fleuve Mano qui s'est tenue à Monrovia (Liberia) en juillet 2012 à l'initiative du Service International pour les Droits de l'Homme (SIDH). Le Comité de suivi des recommandations de l'EPU s'est impliqué de manière active dans le processus de l'Examen Périodique Universel concernant le premier et le second cycle du passage de la Côte d'Ivoire. Cette implication s'est traduite à travers des activités d'information des Organisations de la Société Civile, de plaidoyer au niveau national et international, de soumission de rapport alternatif, de partage d'expérience sous-régional et de suivi des recommandations.
8. Pour la rédaction du présent rapport, le Comité de Suivi des Recommandations de l'EPU a bénéficié de l'appui technique de UPR Info qui a renforcé ses capacités sur la rédaction d'un rapport d'évaluation à mi-parcours de l'EPU. UPR Info a également mis à la disposition du Comité de Suivi un modèle de matrices d'évaluation qui a servi de base pour les séances de travail du Comité de Suivi et lors de l'atelier de consultation avec une vingtaine d'organisations de la Société Civile (Juillet 2017).

9. Les organisations suivantes ont contribué à la rédaction du rapport d'évaluation à mi-parcours:

- Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH)
- Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)
- Centre Féminin pour la Démocratie et les Droits Humains en Côte d'Ivoire (CEFCI)
- Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)
- Club Union Africaine-Cote d'Ivoire (CLUB UA-CI)
- Amnesty-Cote d'Ivoire
- Association des Femmes Juristes de Cote d'Ivoire (AFJCI)
- Organisation des Femmes Actives de Cote d'Ivoire (OFACI)
- Syndicat National des Professionnels de la Presse Privée en Côte d'Ivoire (SYNAPPCI)
- Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH)
- Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH)
- PLAYDOO-Cote d'Ivoire
- TRANSPARENCY JUSTICE
- Action pour la Protection contre la Torture/Section Côte d'Ivoire (ACAT-CI)
- Confédération des Personnes Handicapées de Cote d'Ivoire (COPHCI)
- Union des Victimes des Déchets Toxiques d'Abidjan UVDTAB)
- Mouvement Ivoirien pour le Droit des Jeunes (MIDJ)
- Réseau Ivoirien des Droits de la Femme et de l'Enfant (RIDDEF)
- ALTERNATIVE- Côte d'Ivoire
- Réseau Equitas Côte d'Ivoire (REQCI)
- Cercle des Amis Universels de l'Enfant (CAMUA)
- ONG Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire (SOPCI)

ABREVIATIONS

AFOR : Agence Foncière Rurale

AVIDGA :

AVIDIA :

CDLM :

CIAPOL :

CNDHCI : Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire

COVICI :

CVCI :

DDH : Défenseurs des Droits de l'Homme

DESC : Droits Economiques, Sociaux et Culturels

FAFCI :

FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme

FIRCA : Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole

GOFEHF :

ICTJ :

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives

ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

OP2 :

OSC : Organisations de la Société Civile

PARFACI :

PARICS :

PNLS :

PVPA :

SAARA : Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides

SIDH : Service International pour les Droits de l'Homme

SMAG :

SMIG :

AUTRES SOURCES D'INFORMATIONS ET DE DOCUMENTATION POUR LE RAPPORT

- ✓ Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
- ✓ Direction de l'Administration Pénitentiaire
- ✓ Rapport Amnesty International
- ✓ Rapport Human Rights Watch
- ✓ Rapport d'étude Afro Baromètre

COMITE TECHNIQUE DE REDACTION

NOM ET PRENOMS	FONCTION AU SEIN DU COMITE
COULIBALY PEDAN MARTHE	COORDINATRICE DU COMITE DE SUIVI
SADIA FIRMIN	DELEGUE/ CIDDH
N'GUESSAN TAÏ	DELEGUE/ MIDH
YAO REGINA	DELEGUEE/ CEF-CI
DRISSA SOULAMA	DELEGUE/ CLUB UA-CI
FLAN PACOME	DELEGUE/ LIDHO
TRAORE SEKOU TIDJANE	PERSONNE RESSOURCE

ANNEXES

(les matrices d'évaluation)

Droits Civils et Politiques

Rec #	RS	Recommandation(s)	Réponse	Actions du gouvernement	Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre	Actions des autres parties prenantes	Niveaux de mise en œuvre	Commentaires
127.1	Lesotho	Songer à adhérer aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	Accepté	Entame de procédure de ratification de certaines conventions,	<p>Le second Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques interdisant la peine de mort ;</p> <p>Protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;</p> <p>Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communication</p>	L'ACAT-CI, Amnesty-CI et MIDH mènent des actions de plaidoyer pour la ratification de l'OP2	En cours de réalisation	Malgré la volonté exprimée par l'Etat de Côte d'Ivoire et le début de la procédure de ratification se rapportant à ces protocoles, aucun d'eux n'a encore été ratifié. Toutefois la Côte d'Ivoire a ratifié la Convention relative aux personnes handicapées en janvier 2014. Mais aucun rapport initial n'a été produit jusqu'à présent, et le protocole facultatif non ratifié
127.6 & 127.7	Ghana, Tchad	Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	Accepté	Aucune action	Ratification de la Convention relative à la protection des travailleurs migrants et les membres de leur famille	<p>Cf : action de l'ONG Tounkaraké Voir Cissé Aboudramane : 02738363</p> <p>Action de FOSCAO-CI invitant l'Etat à ratifier la Convention (déclaration le 18/12/2016)</p>	Non réalisé	En dépit du fait que l'Etat ait accepté cette recommandation, on constate sur le terrain qu'aucune initiative n'a été prise.

127.19	Fédération de Russie	Continuer d'adapter la législation nationale afin de mieux appliquer les dispositions des instruments internationaux	Accepté	La révision du code de procédure pénale et le code pénal en cours, en vue de son harmonisation avec la Constitution. Il s'agira de l'abolition de la peine de mort, la définition et l'incrimination de la torture, les traitements inhumains et dégradants.	Révision du CPP et de CP Ratification de la Convention relative à l'abolition de la peine de mort	ACAT-CI et CI-CPI, ODH et AFJCI ont participé à l'atelier de consultation en vue de la révision du CPP et du CP REQ-CI a fait un plaidoyer pour une accélération du processus de révision	En cour de réalisation	La peine de mort est abolie dans la constitution ivoirienne (article 3). Cependant elle existe toujours dans le code pénal ivoirien malgré la Loi n 2015-134 du 09 Mars 2015 portant modification de la Loi n61-640 du 31 juillet 1981 instituant le code pénal. Il est à noter qu'il n'y a jamais eu d'exécution de la peine de mort en Côte d'Ivoire.
127.14	Portugal, France, Tunisie, Uruguay	Signer, ratifier la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et y adhérer dès que possible	Accepté	Aucune action	Signature, ratification et adhésion à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	Aucune information	Non réalisée	En dépit du fait que l'Etat ait accepté cette recommandation, on constate sur le terrain qu'aucune initiative n'a été prise.
127.2 & 127.3	Chili, Ghana, Tunisie, République Tchèque, Estonie	Prendre des mesures en vue de la ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture/ Ratifier le protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture conformément à la recommandation faite précédemment en 2009 par la République Tchèque et prendre des mesures pratiques pour prévenir la torture et les mauvais traitements	Accepté	Révision du code procédure pénale et du code pénal Entame de la procédure de ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants	Ratification du Protocole facultatif à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants Révision du CPP et du CP	ACAT-CI, MIDH, REQ-CI et la CNDH-CI font un plaidoyer pour la ratification du Protocole facultatif à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants	en cours de réalisation	Ce protocole n'est pas encore ratifié.

127.45	France	Renforcer les activités de la Commission nationale des droits de l'homme et garantir sa conformité avec les Principes de Paris	Accepté	Atelier organisé par le Ministère des Droits de l'Homme les 14 et 15 Juillet 2016 pour évaluer la loi portant création de la CNDHCI en vue de sa modification pour la rendre conforme aux principes de Paris	La conformité de la CNDHCI avec les principes de Paris	actions de plaidoyer de la CNDHCI et de la société civile. La CNDHCI a transmis un projet de réforme de la loi au Ministère de Droits de l'Homme suivie de séance de travail avec le Ministère, en cours	La CNDHCI est partiellement conforme aux principes de Paris	Autonomie financière non effective. Les commissaires régionaux de la CNDHCI sont nommés par arrêté du Ministre en charge des Droits de l'Homme et non par la CNDHCI.
127.20	Lesotho	Continuer de développer le cadre institutionnel et juridique en ce qui concerne les droits de l'homme	Accepté	la révision des codes (pénal, procédure pénale, civil) en cours; Adoption de la Constitution de la III ^{ème} République en Octobre 2016	Le code pénal, le code de procédure pénal et le code civil révisés; l'existence de la Constitution de la III ^{ème} République qui comporte des dispositions sur les droits de l'Homme (art. 2 à art. 27)	Les OCS et la CNDHCI	en cours de réalisation	Le CP et le CPP sont en cours de révision. Une Loi sur les DDH et son décret d'application existent. Au niveau institutionnel, un ministère en charge des DH et une CNDHCI sont fonctionnels.
127.51	Maurice	Établir un Plan d'action national pour les priorités, initiatives et engagements que la Côte d'Ivoire a cernés dans son rapport aux fins de l'EPU pour améliorer la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire	Accepté	Séminaire organisé par le Ministère des Droits de l'Homme pour présenter le plan d'action de mise en œuvre des recommandations et évaluation de cette mise en œuvre en Mars 2017.	Disponibilité du plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités	Des organisations de la société civile ont participé à cet atelier dont la CIDDH, la LIDHO, le MIDH qui sont des organisations membres du Comité de suivi	Réalisé	Les OSC encouragent l'Etat de Côte d'Ivoire à une mise en œuvre effective en impliquant d'avantage la Société Civile

127.83	Burundi	Continuer de progresser en adoptant toutes les mesures et politiques qui peuvent permettre d'être plus efficaces dans la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que dans la promotion de l'état de droit	Accepté	<p>Ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture, le protocole facultatif à la convention relative aux droits des personnes handicapés, aux droits de l'enfant.</p> <p>Adoption de la loi n° 2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et de son décret d'application en Février 2017. La ratification du Statut de Rome en Février 2015</p>	Disponibilité de la loi sur les Défenseurs des Droits de l'Homme, de son décret d'application et du texte du statut de Rome	Les Organisations de la société civile notamment la CIDDH s'est impliqué dans le processus d'adoption de la loi sur les Défenseurs par des actions de plaidoyer. La CI CPI a participé à l'élaboration de la proposition du texte du statut de Rome	Partiellement réalisée	Des actions ont été menées par le Gouvernement dans le sens du progrès en matière des Droits de l'Homme mais des efforts restent encore à faire (ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture, le protocole facultatif à la convention relative aux droits des personnes handicapés, aux droits de l'enfant.)
127.84	Cabo Verde	Adopter un plan d'action pluriannuel assorti d'une structure de supervision efficace pour mettre en œuvre la politique nationale relative aux droits de l'homme, et les recommandations du Conseil des droits de l'homme	Accepté	<p>Mise en place d'une structure de supervision</p> <p>Elaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités</p>	Existence d'un Plan d'action pluriannuel et la mise en place d'une structure de supervision de mise en œuvre	Aucune	Partiellement réalisée	Plan d'action existe mais la structure de supervision n'a pas encore été mise en place

127.89	Botswana	Élaborer une politique globale pour renforcer le système judiciaire et l'état de droit	Accepté	atelier organisé par le Ministère des Droits de l'Homme et des libertés publiques, le 6 décembre 2016 pour l'élaboration du plan d'action de la politique sectorielle 2 (2016-2020) du Ministère de la Justice	Existence d'un Plan d'action de la politique sectorielle du Ministère	Aucune	en cours de réalisation	Un plan d'action de la politique sectorielle en matière de justice a été élaboré mais nous notons un faible accès des citoyens à la justice (...%), plusieurs personnes en détention préventive (5398 personnes au 06 mars 2017). L'état de droit n'est pas effectif car nous constatons une forme d'impunité (Auteurs de crimes pro-Gbagbo jugés et ceux du camp Pro- Ouattara non encore jugés). Il y a aussi la montée en puissance du phénomène des enfants en conflit avec la Loi (microbes)
127.92	Sierra Leone	Présenter ses rapports en retard aux organes conventionnels concernés	Accepté	Rédaction des rapports du comité contre la torture; le rapport de la convention pour l'élimination de la discrimination raciale, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination faites à l'Égard de la Femme (CEDEF), Présentation de rapports au comité des Droits de l'Homme en mai 2015, Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples en Octobre 2016, au Comité d'experts des droits de l'homme et du bien être de l'enfant en Mai 2017	Existence et présentation des rapports en retard aux organes conventionnels concernés	OFA-CI, CNDH-CI ET ONU-Femme ont pris part à un atelier de validation de la CEDEF	En cours de réalisation	Même si certains rapports sont en cours de réalisation, il est à déplorer le retard dans les dépôts de rapport. Nous encourageons l'Etat de Côte d'Ivoire à présenter le rapport initial au Comité Contre la Torture.

127.93	Tchad	Coopérer avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels	Accepté	L'Etat a facilité la visite des titulaires de mandat sur la situation de Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire	Visites effectuées par les experts indépendants sur la situation des droits de l'homme en CI, le Rapporteur Spécial des Nations Unies et de la Commission Africaine sur les DDH Visite pays de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (23-28 mai 2016 : Groupe de travail sur le VIH/SIDA / 26 septembre au 04 octobre : Groupe de travail sur la peine de Mort et les conditions de détention)	SIDH, CIDH ont fait un plaidoyer sur le renouvellement du mandat de l'EI	Réalisée	Les différents détenteurs de mandat ont pu mener leur mission en toute quiétude
127.113	République tchèque	Enquêter minutieusement sur les violations des droits de l'homme perpétrées par toutes les parties après les élections présidentielles de 2010 et coopérer pleinement avec les enquêtes de la Cour pénale internationale	Accepté	Mise en place d'une Cellule Spéciale d'Enquête et d'Instruction en 2011 pour enquêter sur les crimes des droits de l'Homme commis pendant la crise postélectorale et la Commission Nationale d'Enquête pour enquêter uniquement sur les violations des Droits de l'Homme commises pendant la crise postélectorale; Ratification du statut de Rome en Février 2015	Disponibilité des résultats d'enquête dans le rapport de la cellule spéciale. Le statut de Rome a été ratifié	La CI-CPI amené des actions de plaidoyer pour la ratification du Statut de Rome	Partiellement réalisé	Les enquêtes ont été faites par la Cellule Spéciale d'Enquête et la Commission Nationale d'enquête. Plusieurs personnes ont été mises en cause mais ne sont pas poursuivies. Nous encourageons l'Etat de Côte d'Ivoire à poursuivre tous les mises en cause par les différents rapports afin de lutter contre l'impunité

127.117	Mexique	Promouvoir la réconciliation nationale en enquêtant sur les crimes commis, en assurant le respect de l'obligation de rendre des comptes et en accordant une réparation aux victimes	Accepté	Mise en place de la Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR) en 2012 et par la suite la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV) en 2015; la mise en place de la Commission Nationale d'Enquête en 2012	les rapports des différentes commissions mises en place sont disponibles; Effectivité de la réparation nationale des victimes	CVCI, COVICI, AVIDGA, ICTJ font un plaidoyer pour une indemnisation et une réparation effective des victimes	Partiellement réalisée	Les différents rapports des Commissions sont disponibles. Des indemnisations ponctuelles ont été faites mais le processus de réparation véritable des victimes n'est pas encore effectif. Des organisations de la société civile et de victimes ont jugé le dispositif de réparation des victimes non inclusif.
127.137	France	Mettre en œuvre le rapport de la Commission nationale d'enquête et les engagements pris pour ce qui est de lutter contre l'impunité, en poursuivant les auteurs présumés des violations des droits de l'homme commises au cours de la crise postélectorale quelle que soit leur appartenance politique	Accepté	Mise en place de la Cellule Spéciale d'Enquête. Elaboration de Plan d'Action de la Politique sectorielle (PAPS 2) du Ministère de la Justice 2016-2020. Pour ce qui est de la poursuite des auteurs des crimes de la crise postélectorale et de la lutte contre l'impunité, il ya des procès en cours.	ouverture de procès; effectivité de la reforme du système judiciaire		partiellement réalisé	Le Plan d'Action de la Politique Sectorielle (PAPS 2) du Ministère de la Justice qui prend en compte la reforme judiciaire existe mais ce plan d'action n'est qu'à son début de mise en œuvre. Les enquêtes ont été faites par la Cellule Spéciale d'Enquête et la Commission Nationale d'enquête. Plusieurs personnes ont été mises en cause mais ne sont pas poursuivies. Nous encourageons l'Etat de Côte d'Ivoire à poursuivre tous les mises en cause par les différents rapports afin de lutter contre l'impunité

127.41	Belgique	Adopter une loi spécifique sur la violence au foyer, notamment en érigeant en infraction pénale le viol conjugal	Accepté	Adoption de la loi	Existence d'une loi spécifique érigeant en infraction pénale le viol conjugal	Voir AFJCI	non réalisé	
127.150	Italie	Renforcer les mesures prises pour protéger l'espace de la société civile dans le pays	Accepté	Adoption de la loi n° 2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et de son décret d'application en Février 2017. Constitution de la III ^{ème} République de 2016, la société civile est reconnue comme une composante de l'expression de la démocratie et acteur de développement (Art.26)	Existence de la Loi de protection des Défenseurs et son décret d'application; Absence des lois restrictives de l'espace de la société civile; Le respect des droits des acteurs de la société civile.	CIDDH, SIDH, CNDH-CI ont fait un plaidoyer pour l'adoption de la loi protégeant les DDH et le décret d'application	partiellement réalisé	On note certes une volonté politique de protection de l'espace de la société civile mais deux nouveaux projets de lois sur la presse et la communication audiovisuelle adoptée en Commission parlementaire le 05 Mai 2017, selon les journalistes que nous avons contactés contiennent des dispositions restrictives relatives à l'emprisonnement et à la liberté de presse des journalistes (article 42 et article 90). Aussi; la loi portant répression du terrorisme contient des dispositions restrictives de l'espace de la société civile (article 12)

127.152	Turquie	Poursuivre les efforts pour faciliter l'enregistrement des naissances et sensibiliser la population à l'importance de cette procédure, qui donne accès à tous les droits et services de base tels que l'éducation et la santé	Accepté	programme d'audiences foraines prévu par le Gouvernement pour l'enregistrement des naissances	le nombre d'enfants enregistrés et le nombre de jugements supplétifs délivrés	Club-UA CI	En cours de réalisation	Avant les audiences foraines pour l'enregistrement de naissance des enfants, il est important de sensibiliser les populations à déclarer leurs enfants. L'Etat devra également faire un suivi de la gratuité effective des audiences foraines sur tout le territoire national afin de permettre l'enregistrement des enfants dont les parents sont démunis.
---------	---------	---	---------	---	---	------------	-------------------------	---

Droits sociaux, économiques et culturels

Rec #	RS	Recommandation(s)	Réponse	Actions du gouvernement	Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre	Actions des autres parties prenantes	Niveaux de mise en œuvre	Commentaires
127.1	Lesotho	songer à adhérer aux principaux instruments relatifs aux droits de l'homme	Acceptée	adoption du protocole facultatif relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le 10 décembre 2008	ratification du protocole facultatif relatif aux droits économiques, sociaux et culturelle		non réalisé	La présente recommandation n'est assez précise, toute chose qui ne facilite pas son traitement au regard de l'existence du pléthore d'instruments relatifs aux Droits de l'Homme.

127.81	Togo	Poursuivre les efforts afin d'identifier les victimes de la guerre et indemniser les dommages subis	Acceptée	Mise en place de la Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR) en 2012 et par la suite la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV) en 2015;	Processus d'indemnisation des victimes de guerre et de réparation des dommages subis	mise en place d'un observatoire pour la justice transitionnelle par l'ONG Action pour protection des droits de l'homme (APDH° Projet conjoint FIDH MIDH LIDHO	en cours	Au lendemain de la crise le gouvernement s'est employé à faire des réformes institutionnelles, à travers la création de commissions pour la recherche de vérité en vue d'une réconciliation nationale. le processus d'indemnisation des victimes est non inclusif et il n'existe de mécanisme de recours pour les victimes qui se sont vu refuser le statut de "victime" au regard de l'absence de critère de désignation objectif de la notion de victime. En outre il existe aucun cadre normatif de protection des témoins des victimes de violation de droit de l'homme.
--------	------	---	----------	--	--	--	----------	--

127.145	Burkina Faso	accorder la priorité au règlement des différends liés au régime foncier	Acceptée	Adoption de la loi N 2015 - 537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole, Le gouvernement a inculpé des Dozo de meurtre pour des violences intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs à Bouna, ville située au nord-est de la Côte d'Ivoire, qui ont fait au moins 27 morts en Mars 2016, en vue de régler les litiges fonciers le gouvernement a entamé le processus de délimitation des territoires des villages (1210 villages pour le programme PARFACI et 1761 villages pour le programme PARICS)	sensibilisation des populations par l'ONG CLUB Union Africaine sur l'importance de la délimitation des territoires des villages		en cours de réalisation	Des efforts reste à faire, en vue de rendre accessible les certificats fonciers aux différents demandeurs compte tenu du cout très élevé des demandes de certificats foncier. Accélérer les processus de mises en places de l'AFOR en vue de palier aux disparités liés aux demandes de Certificat foncier
127.11	Portugal	signé et ratifier le protocole facultatif se rapportant au pacte relatif aux droits économiques sociaux et culturelles	Acceptée	Aucune action	ratification du pacte relatif aux droits économiques sociaux et culturels	Certaines ONG telle que la LIDHO, Amnesty Côte d'Ivoire et le MIDH ont engagé un processus de plaidoyer en vue de la ratification du pacte.	non réalisé	Relativement à ce protocole, Nous encourageons vivement le gouvernement à signer et ratifier le protocole facultatif se rapportant au pacte dans les meilleurs délais.

127. 156	Slovénie	prendre des mesures concrètes pour améliorer l'assistance aux victimes, notamment l'aide médicale et le soutien psychologique aux victimes violences sexuelles et de viol, en fournissant des certificats médicaux gratuits aux victimes de viol, étant donné que pour la plupart des victimes ce document onéreux est essentiel dans le cadre de toute enquête	Acceptée	Circulaire N005 du 18 Mars 2015 relative à la réception dans les services de police judiciaires des plaintes des victimes d'agressions physique, Prise de circulaire interministérielle N° 016/MJ/MEMIS/MPRD du 4 Aout 2016 relative a la réception des plaintes consécutives aux violences basées sur le genre	Enregistrement des plaintes consécutives aux violences basées sur le genre sans la production de certificat médical		réalisé	Poursuivre les efforts en vue de l'application effective de différentes circulaires par les agents de la police judiciaire. Nous encourageons le gouvernement à travailler à la gratuité du certificat médical en matière de viol. Que l'Etat et l'ordre des médecins trouvent un compromis sur la question.
----------	----------	---	----------	---	---	--	---------	--

127.177	Bolivie	Redoubler d'efforts afin d'améliorer le respect du droit de l'homme à l'eau	Acceptée	Mise en service du château d'eau de NIANGON II, Travaux d'alimentation en eau potable du nord-est de la ville d'Abidjan, (en cours), Château d'eau N'DOTRE(en cours), AEP Sipim Riviera Palmeraie et Saint Viateur (en cours), Château d'eau de Bonoua à Port Bouet Travaux de réalisation de 20 systèmes d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) (en cours)	pourcentage de personnes ayant un accès équitable à l'eau potable		en cours	malgré l'effort du gouvernement afin d'améliorer et garantir le respect du droit de l'homme à l'eau, le taux d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire ne dépasse pas les 70% en milieu urbain et 65% en milieu rural
127.178		Accorder son attention à la promotion et la protection des droits des paysans et d'autre personnes qui travaille en milieu rural		Mise en place d'un programme national de d'investissement agricole avec un financement de 1300 milliard, mise e place du fond Interprofessionnel pour la recherche et le conseil	Existence du fond agricole, existence d'un SMAG		Partiellement réalisée	Revalorisation du SMAG pour l'alligner sur le SMIG de 36 à 60 milles . Stricte respect du cout d'achat du cacao

				agricole (FIRCA) crée par le décret n 2002-520 du 11 septembre 2002				
--	--	--	--	--	--	--	--	--

127.176

Soudan	Œuvrer à l'application effective du Plan national de développement en six points adopté en mars 2012	Acceptée	le Plan National de Développement (PND 2012-2015), axé sur la restauration de l'état de droit, la promotion de la bonne gouvernance et la réhabilitation des infrastructures sociales et économiques. Les institutions républicaines ont été rétablies et l'organisation de l'élection présidentielle d'octobre 2015 s'est déroulée dans un climat apaisé. adoption d'un nouveau PND 2016-2020 adopté en décembre 2015 qui vise à consolider les acquis et à accélérer la marche vers du pays	effectivité de l'état de droit, bonne gouvernance, réhabilitation des institutions sociales et économiques.	partiellement	Malgré ces avancées, le gouvernement continue de faire face à des défis majeurs, interdépendants qui, s'ils ne sont pas adressés, pourraient avoir un impact sur la dynamique de l'émergence économique et les acquis en matière de consolidation de la paix. Il s'agit de la consolidation de la gouvernance démocratique et de la cohésion sociale, la mise en œuvre coordonnée des politiques publiques pour l'émergence, la croissance inclusive et le développement durable, et la résilience dans le contexte de lutte contre le changement climatique, la lutte contre la corruption, la transparence d'attribution des marchés publics. En Côte d'Ivoire, un contrat social solide fondé sur une participation renforcée des institutions démocratiques et un développement inclusif et durable est fondamental pour consolider les acquis et accélérer les progrès réalisés.
--------	--	----------	---	---	---------------	---

127.173	Cuba	Poursuivre les efforts de lutte contre la pauvreté	Acceptée	La côte d'Ivoire a enregistré une croissance économique de 9,4% entre 2012 et 2015, tirée par les investissements publics et privés, les exportations de matières premières et le secteur des services grâce à une amélioration de l'environnement des affaires	baisse de la pauvreté	en cours	Malgré la croissance, la pauvreté reste élevée, avec un taux de 46,3% en 2015 contre 48,9% en 2008. selon le rapport sur le développement humain de l'Afrique 2016, La Côte d'Ivoire est classée dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain avec un indice estimé à 0,462. selon le Document de Programme Pays pour la Côte d'Ivoire 2017-2020, (PNUD) la pauvreté touche plus les femmes (47,4%) que les hommes (45,4%), une situation qui est parfois entretenue par la précarité et le caractère informel du travail ou des activités productives des femmes.
---------	------	--	----------	---	-----------------------	----------	--

Droits de la femme et de l'enfant

Rec #	RS	Recommandation(s)	Réponse	Actions du gouvernement	Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre	Actions des autres parties prenantes	Niveaux de mise en œuvre	Commentaires
127.32	Estonie	Aligner pleinement la législation nationale sur la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment en éliminant toutes les dispositions discriminatoires des lois nationales et appuyer sa pleine mise en œuvre par des mesures pratiques et de politique générale	Accepté	<ul style="list-style-type: none"> -Processus de réforme du code de la famille - Loi sur le mariage -Adoption de la Constitution de novembre 2016 - Le document de Politique Nationale de l'égalité des chances, de l'équité et le genre proposé par le Ministère de la famille, de la Femme et des Affaires sociales a été adopté en Conseil des Ministres le jeudi 23 avril 2009 en vue de en créer un environnement national favorable à la prise en compte du genre dans tous les secteurs de la vie publique et privée -Création du conseil national de la femme en 2015 (CNF) -Elaboration de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) -l'Observatoire nationale de l'équité et de genre (ONEG) -La Ratification du Protocole de Maputo en 2013 	<p>La Loi sur le mariage est disponible</p> <p>-les articles 36 et 37 De la constitution de novembre 2016 prônent l'égalité des chances</p> <p>-le Protocole de Maputo a conduit à la</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Participation d'ONG féminines à la réforme du code de la famille -Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action relatif à l'appui à la participation politique accrue des femmes en Côte d'Ivoire, le National Democratic Institute (NDI) et ses partenaires ont renforcé les capacités des femmes des partis politiques, les leaders des OSC en mai et juillet 2017 sur le leadership politique des femmes. -Plaidoyer des Organisations féminines de la société civile pour l'adoption d'une loi sur la parité 	En cours de réalisation	<p>Malgré les initiatives prises par le Gouvernement ivoirien, nous constatons dans la pratique, encore des discriminations à l'égard de la femme telles que le non accès des femmes à la propriété foncière notamment au Nord, au Centre, au Sud et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire (sur 48,40% de femmes que comptent la population ivoirienne, seulement 441 certificats fonciers sur 3857 ont été délivrés aux femmes) en matière d'accès à la propriété foncière).(Projet de l'Union Européenne, 2015)</p> <p>-Suppression de la Direction de l'Egalité et de Genre dans le nouvel organigramme du ministère dans le Ministère en charge de la femme.</p> <p>-Protocole de Maputo : des efforts ont été observés ;mais il existe des dispositions du protocole qui ne sont pas encore intégrés dans la législation nationale.</p> <p>-La Côte d'Ivoire après la ratification du Protocole de Maputo se devrait de produire un rapport initial qui</p>

								n'a jusque-là pas été fait même lors de la présentation de son rapport périodique (2012-2015) les 27 et 28 Octobre 2016 à Banjul (Gambie)
--	--	--	--	--	--	--	--	---

127.43	Costa Rica	Prendre des mesures aussi bien en droit qu'en pratique afin de garantir les droits des enfants, y compris le droit à l'accès à l'éducation et à la santé, à l'enregistrement des naissances, et à la protection contre le travail des enfants et contre la violence à leur égard	Accepté	<p>droit à l'accès à l'éducation des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise d'un décret sur l'école obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans qui est pris en compte dans la Constitution ivoirienne de 2016 en son article 10. - Distribution gratuite des kits scolaires au primaire <p>Pour l'enregistrement des naissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <p>pour le travail des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants - mise en place d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) en 2013 <p>Pour le droit à la santé des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -campagnes de vaccination contre la polio (Le programme Gavi (Global Alliance for Vaccines and Immunization) ou, en français, « l'Alliance Globale pour les Vaccins et l'Immunisation ») <p>Pour la violence à l'égard des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -campagne « zéro grossesses » en milieu scolaire - sensibilisation sur les mutilations génitales 	<ul style="list-style-type: none"> -le nombre d'enfants vaccinés -le nombre d'enfants travaillant dans les secteurs d'activités économiques -le nombre d'enfants non-déclarés à l'état civil ; -le décret sur l'école obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place par le HCR et la Société civile de la coalition Ivoirienne contre l'Apatridie (CICA). -le projet pilote de la clinique juridique installé par l'UNICEF dans six villes de la Côte d'Ivoire pour l'enregistrement des naissances Délivrance de 1500 extraits de naissance par la LIDHO dans le cadre de son projet initié dans la région de San-Pedro. -Campagnes de sensibilisation pilotées par les OSC sur le mariage précoce et forcé de l'enfant (MFPE), -Campagne de sensibilisation et distribution gratuite de kits scolaires aux élèves du primaire de Niakara et Odienné (CEFCI) 	<p>partiellement réalisée</p> <p>Certes, le gouvernement adopté une politique de gratuité de l'école pour les enfants au primaire mais le constat sur le terrain est que les mesures d'accompagnement (équipements d'écoles) dans certaines localités. A titre d'exemple, les parents doivent, dans ces cas de figures, déboursier des frais pour des tables-bancs et d'autres frais annexes. Aussi, l'inscription en classe de CP1 n'est pas gratuite sur toute l'étendue du territoire national (Des frais de 40 000 FCFA avaient été exigés pour un enfant qui n'avait fait la maternelle et que les parents devraient inscrire au Cours Préparatoire Première Année (CP1) dans une école à Abidjan/ Mpouto lors de la rentrée scolaire 2015-2016. Il en est de même pour les mariages précoces (33% en 2016 selon le rapport du PNUD sur le développement humain) et les MGF. Les petites filles continuent d'être victimes de ces pratiques.</p> <p>-le coût de scolarité dans les écoles secondaires demeure élevé pour des élèves (venus des écoles primaires publiques) orientés dans les écoles privés</p> <p>-Enregistrement des naissances : malgré les efforts de l'Etat ivoirien, des</p>
--------	------------	--	---------	--	---	--	--

			<p>féminines (MGF) et les mariages précoces</p> <p>-centre d'animation communautaire pour enfant (CACE)</p>				<p>partenaires internationaux et OSC en faveur de l'enregistrement des naissances, un (1) enfant sur trois(3) n'est pas déclaré à la naissance (UNICEF, 2016)</p>
--	--	--	---	--	--	--	---

127.122	États-Unis d'Amérique	Prendre les mesures nécessaires afin d'éliminer les pires formes du travail des enfants, en particulier dans les industries extractives, la mendicité forcée et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales	Accepté	<p>Mines: ITIE depuis 2012</p> <p>Le nouveau code minier (date) prévoit la création de CDLM au sein des villages riverains des mines. Ces CDLM assurent une surveillance pour veiller à ce que des enfants ne soient pas employés dans les mines.</p> <p>- Mise en place d'un comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants - mise en place d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) en 2013</p> <p>-mendicité: le code pénal en son article 75 nouveau</p> <p>Exploitation sexuelle : contrôles nocturnes des espaces publics par les forces de sécurité</p> <p>Vaste programme de lutte contre la traite des personnes. Ce programme a été initié par l'ONUSC (Office des Nations Unies contre la drogue et le</p>		<p>actions de sensibilisation et de plaider des organisations de la société civile pour l'éradication du phénomène des enfants talibés (CAMUA)</p> <p>campagne de sensibilisation et des OSC relative à la traite des personnes y compris la prise en charge des victimes de traite (l'ONG CAVOEQUIVA, l'ONG Solterre, SOS Exclusion)</p>	Partiellement réalisé	Certes des efforts de l'Etat, nous constatons l'existence de cas de maltraitance des enfants(filles de ménage)
---------	-----------------------	---	---------	---	--	---	-----------------------	---

				<p>crime). Il a impliqué le gouvernement notamment le Ministère du plan, le ministère de la femme et de la famille, le ministère de la sécurité (2014-2015)</p> <p>Adoption de la loi sur la traite des personnes le 08 Décembre 2016</p>			
127.151	Etat de palestine	Poursuivre les efforts pour améliorer les conditions de vie des femmes, notamment au moyen de mesures visant à encourager les femmes à se présenter à des fonctions électives et à être candidates à des postes dans la fonction publique, ainsi que par des mesures destinées à faciliter l'accès des femmes au crédit, à la terre et aux services de santé de base	Accepté	<p>-Adoption de la nouvelle constitution (novembre 2016) notamment en article 35 ;</p> <p>-Elaboration du compendium des compétences féminines en 2011. Mise en place du conseil national de la femme le 02 Mars 2015 pour veiller à l'application des engagements pris en faveur de la protection, de la promotion et de l'autonomisation des femmes au plan national ;</p> <p>-Recrutement filles à l'EMPT de Bingerville et à l'école de gendarmerie ;</p> <p>Pour l'accès des femmes au crédit :</p> <p>-Création du Fonds FACI de la première dame ;</p> <p>-Accès des femmes à la terre :</p> <p>Délimitation des terres et octroi de certificats fonciers</p> <p>441 certificats fonciers ont été délivrés femmes sur 3857 soit 11,41 %.</p> <p>Accès des femmes aux</p>	<p>Nombre de femmes bénéficiant de crédit; Nombre filles recrutés à l'Ecole Militaire Préparatoire et Technique (EMPT); Adoption d'une loi sur la parité</p>	<p>Plaidoyer des Organisations féminines de la société civile pour l'adoption d'une loi sur la parité.</p> <p>Le National Democratic Institute (NDI) a organisé un atelier au mois de Mai 2017 sur la représentation des femmes dans les instances de décisions</p> <p>Formation des femmes candidatent aux élections (CEFCI, GOFEHF)</p> <p>Projet PVPA de la Fondation Friedrich Naumann qui consiste à former des jeunes (filles et garçons) issus des différents partis politiques de la Côte d'Ivoire en vue de les préparer à occuper des postes de responsabilité au sein de leurs partis</p>	<p>Nous notons le Recrutement de 92 filles à l'EMPT de Bingerville. Un faible taux de représentation des femmes dans les instances de décisions (En 2017, on note 06 femmes sur 28 Ministres dans le Gouvernement actuel. A l'issue des législatives de décembre 2016, on enregistre 29 femmes sur 255 Députés. Ainsi, à ce jour aucune disposition relative à l'article 3 de la CEDEF "Les Etats Parties prennent dans tous les domaines, notamment dans le politiques, social économique et culture, toutes les mesures appropriées y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes", n'a été adoptée par l'Etat de Côte d'Ivoire.</p> <p>-Cependant, les dispositions internes des fonctions de</p>

			services de base :				police et de militaire n'intègrent pas la thématique du genre.
--	--	--	--------------------	--	--	--	--

127.154	Egypte	Poursuivre les efforts en cours pour réduire les taux de mortalité liée à la maternité	Accepté	<p>-Elaboration d'un programme national sanitaire 2016-2020</p> <p>-Gratuité pour les kits d'accouchement en 2012 suivie d'une gratuité ciblée pour les cas de césarienne (premiers soins)</p> <p>-renforcement de l'offre des services de santé par la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures des santés</p> <p>-Au niveau des Ressources Humaines de Santé, un recrutement massif du personnel de santé a permis de combler le déficit en ressources humaines. Ainsi, le pays comptait en 2015, 1 médecin pour 5444 habitants, 1 infirmier pour 2023 habitants et 1 Sage-femme pour 1109 femmes en âge de procréer (rapport de plan national sanitaire 2016-2020) ;</p> <p>-Par ailleurs, les salaires des agents de la fonction publique a connu une revalorisation</p> <p>Recrutement de 11000 agents de santé en 3 ans pour réduire le taux de mortalité maternelle et infantile en Côte d'Ivoire</p>	<p>-le taux de mortalité liés à la maternité</p> <p>-le taux de mortalité infantile</p> <p>-l'éradication des épidémies</p>	Des campagnes de sensibilisation en faveur de la protection de la mère et de l'enfant ont été menées par les OSC	En cours de réalisation	<p>De 2005 à 2015, la Côte d'Ivoire figurait parmi les pays qui affichent un fort taux de mortalité maternelle et infantile dans le monde. Selon l'Agence Française de Développement (AFD) le taux est passé de 543 à 720 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2005 et 2013 en Côte d'Ivoire. Selon le Rapport de l'UNFPA sur l'état de la population dans le monde, en Côte d'Ivoire environ 16 femmes meurent chaque jour de complications liées à la grossesse ou l'accouchement. 20 autres femmes souffrent de blessures ou d'invalidité. 15 % des femmes enceintes connaissent des complications médiales mortelles. Certes, aujourd'hui, des efforts sont faits par le Gouvernement ivoirien pour réduire le taux de mortalité (recrutement de 11000 agents de santé, gratuité des kits d'accouchement) mais le constat que nous faisons est que certains agents de santé font payer les kits d'accouchement aux femmes enceintes. Certaines sages femmes font subir aux femmes enceintes (en travail pour l'accouchement) de mauvais traitements, violences (injures, sévices corporels..) et de la négligence de ces sages femmes. Aussi, une action de suivi régulière de l'application de la mesure de</p>
---------	--------	--	---------	--	---	--	-------------------------	--

								<p>gratuité des kits d'accouchement et de l'assistance aux femmes enceintes n'est pas effective dans tous les hôpitaux. Il faut également un renouvellement des plateaux techniques dans les hôpitaux et maternités.</p> <p>-Au niveau du financement du secteur de la santé : -la proportion du budget de l'Etat allouée au secteur de la santé reste toujours faible et se stabilise en moyenne à 5 % , ce qui demeure toujours en deçà des 15 % fixés lors de la déclaration d'Abuja en avril 2001.</p> <p>-Au niveau de l'offre des services de santé: on note un obstacle à la qualité des prestations offertes dans les structures de santé. Par ailleurs, on note une faiblesse des plateaux techniques des structures de référence surtout dans les services d'urgences et l'absence de certains services spécialisés dans les CHR.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	---

Droits des groupes vulnérables

Rec #	RS	Recommandations	Réponses	actions du gouvernement	Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre	Actions réalisées par les autres parties prenantes	Niveaux de mise en œuvre	Commentaires
127.81	Togo	Poursuivre les efforts afin d'identifier les victimes de la guerre et les indemniser des dommages subis		<p>Création de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (la CDVR) chargée d'identifier les causes profondes de la crise postélectorale et d'identifier les victimes ;</p> <p>création du Programme National de Cohésion Sociale (le PNCS), chargé d'identifier les victimes de la crise et de rechercher les moyens pour leur indemnisation ;</p> <p>création de la CONARIV chargée de l'indemnisation des victimes de la crise postélectorale. Elle a en outre procédé à l'identification des victimes qui n'avaient pas été pris</p>	<p>Nombre de victimes identifiées</p> <p>Nombre de victimes</p>	<p>Sensibilisation et Identification menées par des collectifs de victimes</p> <p>Aide et assistance apportées aux réfugiés et déplacés de guerre par le HCR et le Ministère des Affaires Etrangères, à travers le SAARA (Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et</p>	En cours de réalisation	<p>L'Etat a invité les victimes de la crise post-électorale à se faire identifier.</p> <p>Les différentes initiatives (CDVR – PNCS – CONARIV) ont permis l'identification des victimes.</p> <p>Cependant, toutes les victimes n'ont pas pu être identifiées, en raison de l'inaccessibilité de certaines zones.</p>

			Accepté	<p>en compte par la CDVR et la CONARIV</p> <p>La création du Ministère de la Solidarité et de l'indemnisation des victimes</p>	indemnisées	<p>Apatrides)</p> <p>Assistance technique apportée par l'ICTJ et la Section Justice de l'ONUCI</p> <p>COVICI – CVCI – AVIDIA</p>	<p><u>Recommandations :</u></p> <p>Accélérer le processus de réparation des préjudices et d'indemnisation des victimes</p> <p>Nous souhaitons que le processus de réparation et d'indemnisation des victimes soit plus inclusif ;</p>
--	--	--	---------	--	-------------	--	--